



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9574<sup>e</sup>** séance

Mercredi 13 mars 2024, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Yamazaki. . . . .	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie . . . . .	M <sup>me</sup> Krikou
	Chine . . . . .	M <sup>me</sup> Huang Xiaowei
	Équateur . . . . .	M <sup>me</sup> Tanca
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
	Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Persaud
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Gatt
	Mozambique . . . . .	M. Afonso
	République de Corée . . . . .	M. Hyunwoo Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki
	Sierra Leone . . . . .	M <sup>me</sup> Alghali
	Slovénie . . . . .	M. Žbogar
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

### Consolidation et pérennisation de la paix

Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir

Lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/210)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Consolidation et pérennisation de la paix**

**Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir**

**Lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/210)**

**Le Président** (*parle en anglais*) Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau qui sont dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bulgarie, Brésil, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Fidji, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Kenya, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Namibie, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Soudan du Sud, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Türkiye, Ukraine, Viet Nam et Yémen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; S. E. M. Sérgio França Danese, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix ; M. Abiodun Williams, professeur de politique internationale à l'Université Tufts ; et M<sup>me</sup> Sharon Bhagwan Rolls, Directrice de programme au Pacific Women Mediators Network et chargée de liaison pour les questions d'égalité des sexes au sein du Groupe directeur international du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/210, qui contient le texte d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> DiCarlo.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma gratitude au Japon pour avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat public.

Prévenir les conflits, pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, est l'objectif même pour lequel l'Organisation des Nations Unies a été créée. Or, nous assistons à une recrudescence des conflits armés dans le monde, avec le plus grand nombre de décès liés aux conflits depuis trois décennies. Les besoins humanitaires continuent de battre de nouveaux records et dépassent de loin notre capacité d'y faire face. Nous avons besoin de plus de prévention. La prévention permet de sauver des vies et de préserver les acquis du développement. Elle est rentable.

La prévention est une priorité centrale dans le document d'orientation du Secrétaire général consacrée à Un Nouvel Agenda pour la paix, et ce à trois niveaux.

Premièrement, la prévention des conflits au niveau international afin d'éviter l'apparition et l'escalade des conflits violents entre les pays.

Deuxièmement, la nécessité de renforcer les partenariats entre la communauté internationale et les régions, étant donné le caractère de plus en plus régionalisé des conflits et l'importance des acteurs régionaux.

Troisièmement, la prévention des conflits à l'intérieur des pays afin de consolider les acquis du développement, de protéger les avancées en matière de droits de l'homme et d'aider à se prémunir contre les effets des chocs mondiaux.

Au niveau international, la Charte des Nations Unies fournit une orientation claire. L'Article premier fait référence à l'obligation de « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ».

Depuis près de 80 ans, l'ONU offre au monde un espace de dialogue. Le Chapitre VI de la Charte consacre les mécanismes de règlement pacifique des différends, qui vont de la dimension judiciaire de la prévention assurée par la Cour internationale de Justice à l'arbitrage en passant par la négociation et la médiation. En dernière analyse, au niveau international, la prévention consiste à utiliser la diplomatie pour la paix.

Comme l'a noté le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix, il incombe à tous les protagonistes de donner la priorité à la diplomatie pour résorber ces fractures qui vont en s'aggravant et veiller à ce qu'une concurrence effrénée ne vienne pas broyer l'humanité. Les bons offices du Secrétaire général peuvent jouer un rôle clef à cet égard. Dans le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général a réaffirmé son engagement à user de ses bons offices pour aider les États Membres à gérer les divisions de plus en plus fortes dans les affaires mondiales.

Les organisations et accords régionaux sont indispensables à la prévention. Ils peuvent conférer crédibilité et légitimité aux efforts diplomatiques, renforcer la confiance et fournir des mécanismes de gestion des crises. Les actions régionales ont permis de prévenir des conflits et d'éviter l'escalade tout au long de l'histoire récente, comme ce fut le cas avec le Processus d'Helsinki en Europe, ainsi qu'avec les efforts d'intégration régionale en Afrique et dans ses sous-régions.

Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs travaillent tous en étroite collaboration avec leurs homologues régionaux, contribuant ainsi à résoudre des problèmes qui vont au-delà des frontières, tels que les différends entre agriculteurs et éleveurs.

La prévention commence au niveau national. Les acteurs nationaux ont la capacité de mettre en place les mécanismes nécessaires pour gérer pacifiquement les différends au sein de leur société et d'adopter les réformes structurelles nécessaires pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits. Le Nouvel Agenda pour la paix reconnaît que la prévention doit être abordée comme un objectif universel. Chaque pays, qu'il soit riche ou pauvre, a l'obligation de s'attaquer aux facteurs de conflit au sein de sa société et d'effectuer les investissements politiques et financiers nécessaires à cette fin. Certains pays ont investi avec succès dans des infrastructures nationales au service de la paix. De telles initiatives jouent un rôle clef

dans l'édification de sociétés plus inclusives et à même de gérer les tensions de manière pacifique.

Les acteurs internationaux, en particulier l'ONU, peuvent jouer un rôle important en appuyant ces efforts nationaux. Dans le cadre du Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits, nous apportons un tel appui à des dizaines de pays.

La Commission de consolidation de la paix est idéalement placée pour rassembler les acteurs internationaux à l'appui des priorités nationales, en aidant à mobiliser des ressources et en fournissant une plateforme pour le partage d'expériences. Nous notons avec une grande satisfaction la volonté croissante des États Membres qui participent à la Commission de consolidation de la paix de faire connaître la manière dont ils font progresser les objectifs de consolidation de la paix dans leur société.

Ainsi, le Timor-Leste a parlé à la Commission de son parcours en matière de consolidation de la paix et est revenu sur les efforts qu'il déploie pour relever des défis tels que le développement économique et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le Canada, la Colombie et la Norvège ont partagé leur expérience en matière de promotion des voix des peuples autochtones dans les processus de paix et de réconciliation. Ces expériences transrégionales démontrent le caractère universel de la prévention.

Le Nouvel Agenda pour la paix place l'inclusion au cœur des efforts de prévention. Il met l'accent sur le lien étroit entre la participation pleine, véritable et effective des femmes et nos efforts de prévention des conflits et d'instauration d'une paix durable. Pour dire les choses simplement, si la moitié de la population ne participe pas à la prise de décision, il ne peut y avoir de paix durable.

Mais près de 25 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), la participation pleine, égale et véritable des femmes à l'édification de la paix et à la prévention des conflits reste l'exception, et non la règle. Les femmes doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits : elles doivent pouvoir générer leurs moyens de subsistance et participer à l'économie, avoir accès à l'éducation, à la santé et à la protection juridique, et jouir de la sécurité en ligne et hors ligne.

Seule une action au niveau national permettra de réaliser pleinement les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Plus de 100 pays de toutes les régions ont élaboré des plans nationaux pour mettre en œuvre la

résolution 1325 (2000). Nous les félicitons de leur rôle de chef de file et appelons les autres pays à leur emboîter le pas. Il est indispensable que ces efforts bénéficient de l'appui de la communauté internationale. Pour notre part, nous avons apporté notre soutien à des groupes consultatifs de femmes en Iraq, en Syrie et au Yémen, entre autres, afin de permettre aux femmes de faire entendre leur voix dans les processus politiques et de paix.

Nous devons également donner la priorité à l'inclusion et à l'autonomisation des jeunes. Les jeunes sont une grande source de résilience, d'espoir et d'innovation dans toutes les sociétés. Pour leur donner voix au chapitre, nous avons déployé de plus en plus de nouvelles technologies pour organiser des consultations numériques avec des groupes de jeunes. Ces dialogues nous ont aidés à mieux comprendre leurs points de vue et leurs aspirations et à mieux en tenir compte dans nos travaux.

Soyons clairs : nous avons l'obligation de montrer la voie à suivre en ces temps incertains en donnant la priorité à la prévention des conflits à tous les niveaux, mondial, régional et national.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. França Danese.

**M. França Danese** (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission de consolidation de la paix, je suis reconnaissant d'avoir été invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité.

La Commission félicite le Japon d'avoir organisé le présent débat public. La prévention des conflits fait partie de l'approche globale de la pérennisation de la paix qui demande une coopération étroite entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Nous devons toujours garder à l'esprit que la prévention fait partie des efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la poursuite de notre objectif commun qui est de préserver les générations futures du fléau de la guerre, comme énoncé dans le Préambule de la Charte des Nations Unies.

Au fil de l'évolution de notre réflexion commune sur l'importance de la prévention, nous en sommes venus à reconnaître la place centrale d'une approche globale de la pérennisation de la paix. Les résolutions jumelles de 2016 (résolution 2282 (2016) et résolution 70/262 de l'Assemblée générale) et de 2020 (résolution 2558 (2020) et résolution 75/201 de l'Assemblée générale) sont la preuve matérielle de cette vision. Ces résolutions, qui traitent de nombreuses questions, parmi lesquelles la prévention des conflits, reconnaissent l'importance de s'attaquer à

leurs causes profondes, de promouvoir une croissance économique soutenue et durable, d'éliminer la pauvreté et de créer des institutions responsables, le tout fondé sur l'appropriation nationale et l'adhésion strictement volontaire des États qui sollicitent l'appui de la Commission. La Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité jouent un rôle crucial en aidant les États Membres à mettre en œuvre cette vision.

La Commission reconnaît que la prévention des conflits, dans le cadre de la pérennisation de la paix, nécessite une approche transversale et réaffirme que le développement, la paix et la sécurité et les droits humains sont liés et se renforcent mutuellement. Comme il est souligné à juste titre dans la note de cadrage (S/2024/210, annexe) de la présente séance, la résilience est le fruit d'un système social stable et cohérent soutenu par des institutions, dans lequel la dignité humaine est préservée. Afin d'atteindre cet objectif, il est indispensable d'adopter une approche qui ne laisse personne de côté et qui soit fondée sur l'appropriation nationale. Pour être efficace, la prévention doit être inclusive et prendre en compte les points de vue de toutes les composantes de la société, y compris les femmes et les jeunes.

À cet égard, la Commission réaffirme le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, soulignant que leur participation pleine, égale et véritable est largement reconnue comme un facteur important pour parvenir à une paix durable et à la stabilité sociale. Comme il est reconnu par les résolutions 1325 (2000) et 2282 (2016) du Conseil de sécurité et par la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, la participation des femmes aux processus politiques et à la prise de décisions et leur pleine implication dans les stratégies de prévention doivent être renforcées. Pour être efficaces, les stratégies nationales de prévention doivent tendre à faire comprendre que la participation des femmes peut sensiblement contribuer au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité.

La Commission de consolidation de la paix reconnaît également le rôle que les jeunes doivent jouer pour le succès des stratégies de prévention. Les conflits et l'instabilité sociale ont des répercussions considérables sur les possibilités qui s'offriront aux jeunes au cours de leur vie, sur le plan tant économique que politique. De plus, le manque de possibilités et de protection sociale adéquate rend les jeunes plus vulnérables et plus exposés à la violence. Par conséquent, leur protection socioéconomique et leur inclusion dans les processus de consolidation de la paix sont des mesures nécessaires pour garantir qu'une stratégie tienne compte de leurs besoins et veille à ce que leurs intérêts à court et long terme soient représentés.

La Commission reste indéfectiblement attachée à cette approche inclusive et constate que l'adoption de la résolution 2250 (2015) a encouragé le Conseil de sécurité à intégrer cet angle important dans ses travaux.

En tant que processus intrinsèquement politique qui vise à prévenir le déclenchement, l'escalade, la récurrence ou la poursuite des conflits, la consolidation de la paix englobe une large gamme de programmes politiques, de développement et relatifs aux droits humains et doit être inclusive. En ce sens, la Commission, dans son rôle consultatif, souligne qu'il importe que cette approche globale se retrouve au Conseil de sécurité. Nous rappelons que ce dernier, au-delà de sa responsabilité de gérer les conflits, a aussi pour mission de les prévenir et de promouvoir activement la consolidation et la pérennisation de la paix. La Commission est déterminée à susciter et à appeler l'attention sur les bonnes pratiques et les expériences réussies en matière de prévention des conflits afin de montrer que la bonne volonté politique, conjuguée à un appui généreux et à des orientations de la part de la communauté internationale, peut donner des résultats.

Alors que nous nous préparons pour le Sommet de l'avenir, en septembre, et pour l'examen du dispositif de consolidation de la paix, en 2025, la Commission de consolidation de la paix espère que le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine de la prévention se renforcera. La Commission est prête à continuer d'offrir aux États Membres l'espace politique voulu pour discuter de leurs stratégies de prévention et à servir d'intermédiaire au Conseil de sécurité dans ses travaux sur les pays en proie à un conflit ou en transition à l'issue d'un conflit.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. França Danese de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Williams.

**M. Williams** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier sincèrement le Japon de m'avoir invité à présenter au Conseil un exposé sur la prévention des conflits.

La prévention des conflits est un impératif urgent de notre époque. Les conflits sèment la dévastation à l'échelle de sociétés entières. Leur coût se mesure en termes de souffrance humaine, d'effondrement économique et d'instabilité à l'intérieur et au-delà des frontières nationales.

La prévention des conflits n'est pas pour les âmes sensibles. Néanmoins, des mesures préventives sont possibles et, quand elles sont bien conçues, elles sont efficaces, conviction que j'ai acquise dans le cadre de la première mission des Nations Unies déployée à titre préventif, la Force de déploiement préventif des Nations

Unies, en Macédoine du Nord. Le cœur du défi qui se pose à nous consiste à mettre en application les enseignements tirés des initiatives de prévention qui ont porté leurs fruits et à mobiliser la volonté politique nécessaire pour agir.

La prévention doit être une priorité stratégique à chacun des trois stades du cycle des conflits : prévenir leur déclenchement, prévenir leur poursuite et prévenir leur récurrence. Pour prévenir efficacement les conflits, il est indispensable avant tout d'en comprendre les causes, qui sont toujours contextuelles. Il n'existe pas de solution toute faite.

Deuxièmement, il importe de comprendre les outils disponibles pour la prévention des conflits. Ainsi, la prévention structurelle à long terme et les mesures opérationnelles sont deux types d'intervention qui requièrent dans un cas comme dans l'autre une combinaison d'outils diplomatiques et politiques, d'outils économiques et sociaux, d'outils juridiques et constitutionnels et d'outils militaires et de sécurité.

Troisièmement, la prévention suppose que les gouvernements et les organisations intergouvernementales s'engagent à fournir les ressources requises. Le rétablissement de la paix pour prévenir la poursuite d'un conflit implique de mobiliser d'importantes ressources diplomatiques, et d'avoir conscience également qu'il s'agit d'un processus, et non d'un événement ponctuel tel que la signature d'un accord de paix.

Prévenir la récurrence nécessite de comprendre que les facteurs de conflit dans les contextes d'après-guerre peuvent différer de ceux qui ont déclenché le conflit initial. Par exemple, les clivages ethniques peuvent être plus marqués au lendemain du conflit. Il faut s'attacher à tout un éventail d'objectifs en même temps. De fait, il est important d'assurer la sécurité physique, tout comme de remédier aux problèmes d'état de droit et de justice, et de s'occuper de la gouvernance économique, dans la mesure où s'acquitter de ces tâches de front réduit la probabilité d'une récurrence du conflit.

L'efficacité de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix repose sur l'appropriation nationale et locale. La consolidation de la paix fonctionne quand les habitants y participent et ont le sentiment que c'est leur idée. La légitimité et la viabilité à long terme de la consolidation de la paix dépendent de l'engagement durable des autorités et des populations locales.

Le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer pour empêcher que les différends ne poussent à ouvrir la boîte de Pandore du conflit armé. Qu'il me soit permis de soumettre six idées pour renforcer le rôle de prévention du Conseil.

Premièrement, le Conseil pourrait s'appuyer davantage sur des missions d'établissement des faits, et cela bien plus tôt après l'apparition d'un différend, comme prévu à l'Article 34 de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, le Conseil pourrait encourager les États, y compris les pays voisins, à l'avertir sans tarder quand un conflit menace.

Troisièmement, le Conseil pourrait se préoccuper d'urgence des États dont l'économie, le milieu naturel et la sécurité subissent de fortes pressions, du fait qu'ils accueillent des réfugiés en très grand nombre.

Quatrièmement, le Conseil pourrait organiser un débat de haut niveau sur la prévention des conflits à l'occasion du Sommet de l'avenir.

Cinquièmement, le Conseil pourrait appuyer la création d'un groupe des amis de la prévention des conflits. Ce groupe informel d'États Membres refléterait le consensus croissant sur l'importance de la prévention des conflits à l'ONU.

Sixièmement, et enfin, le Conseil pourrait adopter une résolution actualisant la résolution 2171 (2014), qui rendrait compte de ce que nous avons appris en matière de prévention des conflits au cours de la dernière décennie et soulignerait les priorités pour l'avenir.

La prévention des conflits et la consolidation de la paix demandent un effort concerté et soutenu de la part de tous les acteurs concernés. Lorsque les enseignements de l'expérience sont appliqués comme il convient, une paix durable semble se dessiner.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Williams de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls.

**M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls** (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de présenter aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité, en m'appuyant sur les travaux du réseau du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés dans la région des îles du Pacifique destinés à promouvoir la prévention inclusive et globale de toutes les formes de violence.

Nous vivons à une époque caractérisée par la sécuritisation croissante du monde et des réponses militarisées à tous les types de crises, y compris les conflits armés et les effets des changements climatiques. Cette tendance réoriente les ressources au détriment de la prévention des conflits, ce qui compromet les progrès réalisés par les artisans de la paix au niveau local. En 2000, lorsque les artisans de la paix ont

défendu collectivement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Conseil de sécurité, elles prônaient une nouvelle approche de la paix et de la sécurité porteuse de transformation en matière de genre qui nécessite de faire de la prévention des conflits une priorité à l'ordre du jour du Conseil. Pour mettre fin aux conflits, l'étude mondiale de 2015 sur la résolution 1325 (2000) a souligné l'urgence : premièrement, de réduire les dépenses militaires et de maîtriser la disponibilité des armements en cohérence avec les engagements des pays en matière de droits humains et d'égalité des genres, deuxièmement, de promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et de renforcer les systèmes d'alerte rapide, et troisièmement, de favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation à la paix et de l'inclusion, car le programme pour les femmes et la paix et la sécurité vise à mettre fin aux conflits, et non à les rendre plus sûrs pour les femmes.

L'étude mondiale a mis en avant le fait que tant que des normes de genre néfastes, des rapports traditionnels entre femmes et hommes et des inégalités de genre persisteront, les conflits, les crises et la violence se poursuivront. Seule la transformation de notre approche, en évoluant de la sécurité militarisée vers une priorité donnée à la sécurité humaine qui tienne compte des questions de genre peut permettre d'instaurer une paix durable. Le Conseil de sécurité a une responsabilité toute particulière dans la promotion de cette transformation, en s'appuyant sur les expériences au niveau local. Concrètement, apprendre des artisans de la paix locaux, y compris les femmes et les jeunes femmes, par l'intermédiaire de réunions organisées selon la formule Arria et de séances d'information régulières, peut fournir au Conseil des idées concrètes sur ce que les opérations de paix, les missions de maintien de la paix, les bureaux intégrés et les équipes de pays des Nations Unies doivent faire dans la pratique.

Ancré dans les communautés locales, le réseau du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés dans la région des îles du Pacifique met en œuvre des approches de sécurité humaine inclusives au moyen de programmes tenant compte des conflits et des questions de genre autour du lien entre action humanitaire, développement et paix. Cela nous permet de répondre collectivement aux priorités en matière de sécurité humaine de diverses personnes qui subissent des crises - catastrophes, pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), changements climatiques, conflits armés, violences intercommunautaires et crises politiques - qui se recourent. En s'appuyant sur les connaissances traditionnelles et locales, les artisans de la paix élaborent des stratégies adaptées au contexte local pour prévenir la récurrence des conflits et lutter contre ce phénomène. En tant que

premiers intervenants, nous traitons les menaces de manière globale et inclusive, sans faire de distinction entre les questions de développement, les questions humanitaires ou les questions de paix et de sécurité. Nous restons néanmoins limités par le financement à court terme de projets spécifiques, alors que les ressources consacrées à la prévention se tarissent de plus en plus au profit d'approches purement axées sur la sécurité. Nous nous appuyons sur le bénévolat pour établir des liens entre divers projets, mais notre paix et notre sécurité communes ne sont pas des projets et ne peuvent être instaurées au moyen d'approches traditionnelles de la sécurité. Sur le plan normatif, nous disposons également d'un cadre de sécurité humaine global et inclusif qui peut guider le Conseil dans l'établissement de normes en matière de sécurité humaine.

En adoptant un pilier Paix et sécurité dans la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, en plus de la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, les dirigeants du Pacifique ont confirmé l'appel des artisans de la paix du Pacifique à adopter un concept élargi de la sécurité qui comprend la sécurité humaine, la sécurité économique, l'aide humanitaire et la sécurité environnementale pour renforcer la résilience aux catastrophes et aux changements climatiques, et le fait que la consolidation de la paix requiert un partenariat avec les organisations non gouvernementales pour renforcer la capacité collective, y compris aux fins de la prévention. La Déclaration revitalisée de 2023 des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes illustre l'appel lancé par les artisanes de paix à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en garantissant que les femmes et les filles jouent un rôle de premier plan et participent pleinement, efficacement et véritablement, sur un pied d'égalité avec les hommes et dans toute leur diversité, à tous les stades des processus de paix, de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix en faveur de la paix et de la sécurité.

Dans la résolution de l'Assemblée générale faisant suite au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (résolution 76/6 de l'Assemblée générale), les États Membres se sont engagés à renforcer la gouvernance mondiale pour le bien des générations actuelles et futures. Cela souligne l'urgence pour le Conseil de sécurité de renforcer son rôle dans l'écosystème mondial de la prévention. Tirant les enseignements de l'expérience des artisans locaux de la paix des réseaux du Partenariat mondial dans la région des îles du Pacifique et dans le monde, nous proposons les suggestions suivantes.

Premièrement, la prévention requiert une approche à la fois à court et à long terme. Les approches à court terme supposent notamment le leadership du Conseil de sécurité

pour ce qui est d'affiner Les normes et Les pratiques pour la participation pleine et véritable de tous les acteurs, sur un pied d'égalité, à tous les aspects de la paix et de la sécurité, ainsi que promouvoir la mise au point de stratégies nationales de prévention et des mesures efficaces d'alerte et de riposte rapides. Les approches à long terme nécessitent entre autres des approches structurelles visant à remédier aux causes profondes des conflits, notamment les inégalités et les normes de genre néfastes, ainsi qu'aux nouvelles sources de conflit, y compris les effets des changements climatiques et les rivalités autour des ressources naturelles.

Deuxièmement, dans sa résolution 1366 (2001), le Conseil a mis en évidence l'absence d'une stratégie globale de l'ONU en matière de prévention des conflits. Cette stratégie exige toutefois un plan de mise en œuvre plus cohérent afin d'appuyer de manière adéquate les États Membres et leur population dans la réalisation de leurs priorités en matière de prévention. Nous le voyons clairement sur le terrain. Le Conseil doit demander au Secrétaire général de nommer un groupe d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices sur les stratégies de prévention efficaces aux niveaux national, régional et mondial, dont les États Membres pourraient s'inspirer le cas échéant, et de procéder à une évaluation des capacités du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits, dont les recommandations concrètes seraient mises en œuvre dans le cadre d'un processus dédié.

Troisièmement, grâce au leadership des artisanes de la paix des îles du Pacifique, la résolution 2242 (2015) sur les femmes et la paix et la sécurité a également pris acte de l'évolution du contexte mondial de la paix et de la sécurité, en particulier en ce qui concerne les effets des changements climatiques. Le Conseil a pris conscience des effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans de nombreuses situations. Nous encourageons le Conseil à fournir des orientations normatives et opérationnelles au système des Nations Unies pour faire face aux risques mais aussi aux possibilités que présentent les changements climatiques pour la paix et la sécurité.

Quatrièmement, avec le lancement, en juin 2023, du Pacific Women Mediators Network, le processus de mobilisation des femmes dans le Pacifique peut devenir plus rationnel dans les différentes priorités gouvernementales, y compris l'action climatique, le développement, la paix et la sécurité, et les droits humains. Nous encourageons le Conseil à demander au Secrétaire général d'élaborer des orientations politiques concrètes sur la manière dont l'ONU pourrait appuyer concrètement les réseaux de médiatrices, y compris ceux qui sont dirigés sur le plan local.

Cinquièmement, une approche plus globale de la prévention des conflits passe par l'inclusion. Le Conseil doit donner la priorité à des échanges réguliers sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le cadre de ses travaux. Cela implique d'intégrer régulièrement le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et de veiller à ce que les jeunes femmes aient la possibilité de présenter des exposés au Conseil, ainsi que de tenir un débat public pour examiner dès sa publication le rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Enfin, le Conseil doit faire fond sur les acquis de la résolution de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix (résolution 76/305) et rendre opérationnelles ses dispositions relatives au financement des activités entreprises par les femmes, les jeunes et les artisans locaux de la paix, ainsi qu'au financement suffisant et durable de la prévention et de la consolidation de la paix.

La prévention des conflits fonctionne. Notre récente étude a montré qu'investir 30 000 dollars dans la prévention menée par des femmes peut générer un retour sur investissement allant jusqu'à 1 million de dollars. Si notre objectif collectif est de préserver les générations futures du fléau de la guerre, il est impératif de passer de la réaction à la prévention et à une sécurité humaine inclusive fondée sur l'analyse et les pratiques des communautés locales. Nous invitons le Conseil à prendre en considération nos recommandations, et nous lui offrons notre soutien dans la promotion des priorités en matière de prévention tout au long du cycle des conflits et du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie sincèrement M<sup>me</sup> DiCarlo, l'Ambassadeur França Danese, M. Williams et M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls de leurs exposés très instructifs.

La paix peut être pérenne si nous parvenons à prévenir l'éclatement des conflits et leur reprise une fois qu'ils ont pris fin. Si nous réussissons à prévenir un conflit, nous pouvons éviter une tragédie humaine et les répercussions politiques, socioéconomiques et financières dévastatrices qui en résultent. En revanche, une fois qu'un conflit éclate, il est beaucoup plus difficile de le gérer et de rétablir la paix. C'est une des raisons pour lesquelles le Conseil de sécurité est déterminé à améliorer l'efficacité de l'ONU en matière de prévention des conflits. Une prévention efficace exige des approches globales

adaptées à chaque contexte et reflétant les besoins et les vues de toutes les parties concernées. Dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général souligne l'importance de la prévention des conflits, et il recommande à tous les États, et pas seulement à ceux qui sont touchés par un conflit ou fragiles, d'investir dans les capacités nationales de prévention mobilisant l'ensemble de la société et de formuler des stratégies nationales de prévention.

Le but du débat public d'aujourd'hui est d'entendre les idées des États Membres sur le rôle que le Conseil de sécurité peut jouer pour soutenir efficacement les efforts de prévention menés au niveau national, et pour contribuer aux discussions en vue du Sommet de l'avenir et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix à l'horizon 2025.

Le Japon souhaite aborder trois points sur la manière dont le Conseil de sécurité peut prévenir plus efficacement les conflits et leur reprise. Premièrement, le Conseil doit reconnaître que, pour parvenir à une paix durable, il faut non seulement mettre fin à la violence, mais aussi renforcer la résilience sur le terrain et respecter la dignité humaine de chaque individu. Cet objectif peut être atteint en adoptant une approche à long terme, globale et inclusive, qui couvre les phases de conflit et d'après-conflit, assure le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et donne à toutes les catégories de personnes, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir en garantissant leur participation pleine, égale et véritable. Les mandats des opérations de paix doivent prévoir une aide au renforcement des capacités des pays hôtes et de leur population, afin d'éviter la reprise du conflit. La soixante-huitième session annuelle de la Commission de la condition de la femme ayant débuté, le Conseil doit réaffirmer notre engagement à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit renforcer la coopération pour utiliser pleinement la panoplie d'outils dont dispose l'ONU. Le Conseil peut promouvoir l'autonomisation et la participation de tous les acteurs au moyen d'une collaboration entre les opérations de paix, d'autres organismes des Nations Unies et d'autres entités. Une coopération plus étroite permettra au Conseil de traduire les signes avant-coureurs de conflits en des mesures préventives déterminantes, et de préparer des plans de transition plus réalisables et plus concrets pour les opérations de paix, bien avant leur retrait. Le Japon examine actuellement, avec les organes compétents de l'ONU, la manière d'organiser de manière efficace le soutien apporté aux initiatives de prévention menées sur le terrain à l'échelle nationale.



Troisièmement, le Conseil doit passer par la Commission de consolidation de la paix pour discuter en détail des activités de prévention menée par les pays, puisque la Commission est à la fois un organe consultatif du Conseil et un pôle pour réunir, entre autres, les autorités et les acteurs nationaux, d'autres organes de l'ONU, des organisations régionales, des institutions financières internationales et d'autres entités. En tant que coordinateur informel entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil cette année, le Japon contribuera à renforcer, en collaboration avec leurs membres, la coopération entre ces deux organes.

Pour conclure, je réaffirme l'engagement continu du Japon à utiliser les moyens de l'ONU pour promouvoir la prévention et la consolidation de la paix en vue d'une paix durable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Kaoutar Krikou, Ministre de la solidarité, de la famille et de la condition féminine de l'Algérie.

**M<sup>me</sup> Krikou** (Algérie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie le Japon d'avoir organisé cet important débat public.

Nous nous réunissons dans le contexte d'une réalité tragique où les femmes et les filles qui vivent dans les zones de conflit, en particulier dans les territoires palestiniens occupés, subissent des violations flagrantes et systématiques de leur dignité et des violations graves de leurs droits fondamentaux. À cet égard, la communauté internationale doit adopter une position ferme.

L'autonomisation des femmes est une priorité absolue pour l'État algérien depuis sa libération du joug du colonialisme, convaincu que les femmes et les hommes ont les mêmes droits et en reconnaissance du rôle majeur joué par les Algériennes tout au long de l'histoire de la nation algérienne, en particulier au cours de la glorieuse Révolution de libération. Aujourd'hui, l'Algérie reste fidèle à ses traditions établies, et cherche à donner aux femmes des moyens d'agir à tous les niveaux. En outre, la promotion des femmes est une priorité absolue pour les plus hautes autorités du pays.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins : des conflits font rage dans diverses parties du monde, la violence augmente et le règlement des crises prolongées semble hors de portée. Il est donc impératif que nous redoublions d'efforts et adoptions une approche plus efficace qui permette de prévenir l'éclatement des conflits et de s'attaquer à leurs causes profondes.

L'Algérie continue de plaider pour une approche globale et volontariste prenant en compte les multiples dimensions des conflits, en particulier celles liées au développement, car il n'y a pas de sécurité sans développement et pas de développement sans sécurité. Nous ne pouvons pas mener à bien une telle démarche sans la participation de toutes les composantes vitales de la société, en particulier les femmes et les jeunes, aux processus pertinents. Les femmes constituent l'un des piliers de la société et sont un facteur de cohésion nationale, car elles promeuvent le dialogue et facilitent le règlement pacifique des conflits. Cependant, leurs voix sont très souvent négligées dans les processus de décision concernant le règlement des conflits. Par conséquent, nous devons veiller à ce que les femmes puissent occuper la place qui leur revient dans les discussions sur la consolidation durable de la paix.

Nous réaffirmons la détermination de l'Algérie, tel qu'affirmée par le Président de la République, S. E. M. Abdelmadjid Tebboune, à promouvoir le rôle des femmes dans les questions de la paix et de sécurité, et à améliorer leur position dans les différents domaines de la vie aux niveaux national, continental et international. L'Algérie est également résolue à promouvoir le rôle des femmes dans le règlement et la prévention des conflits, conformément aux principes qui sous-tendent notre politique étrangère. Notre détermination s'est matérialisée par le plan national concret élaboré en juillet 2023, en vue de l'application de la résolution 1325 (2000), dont l'objectif est de promouvoir le rôle que jouent les femmes dans les questions de paix et de sécurité. Cela a permis à l'Algérie d'aborder efficacement tous les piliers de la résolution.

Les jeunes sont le socle du présent et la force de l'avenir. Ils sont les fondements nécessaires à l'édification de toute société et à sa prospérité. Malheureusement, ils sont aussi à l'origine de conflits et sont les premiers à en être victimes. C'est pourquoi nous devons tirer parti de leurs ambitions et de leurs aspirations en tant que force motrice d'un changement positif. À cet égard, l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU prévu en 2025 sera l'occasion d'évaluer et d'ajuster les moyens disponibles pour la prévention des conflits et d'améliorer nos performances en matière de consolidation de la paix, tout en garantissant la participation réelle et effective des femmes et des jeunes.

Nous ne pouvons pas aborder le sujet de la séance d'aujourd'hui sans mentionner la souffrance des Palestiniens. Ils sont confrontés à la machine à tuer et à la puissance destructrice des forces d'occupation. Les Palestiniennes, en particulier, continuent de souffrir, depuis

la Nakba qui a frappé leur pays et l'occupation des territoires palestiniens. Leurs souffrances sont exacerbées par la récente agression contre le peuple palestinien non armé, en particulier dans la bande de Gaza assiégée. Il n'y a pas de mots pour décrire la souffrance des Palestiniennes à Gaza, ni la douleur et l'horreur auxquelles elles sont confrontées. Plus de 9 000 femmes et filles sont tombées en martyrs depuis le début de l'agression contre la bande de Gaza. Chaque jour, 63 femmes, dont 37 mères, deviennent des martyres. Chaque heure, deux mères deviennent des martyres. Et 75 % des blessés sont des femmes. Il s'agit donc d'une guerre contre les femmes et les enfants palestiniens. Ceux qui défendent la juste cause des femmes ne doivent pas rester silencieux. Ils doivent appeler à arrêter la machine à tuer barbare utilisée contre les Palestiniennes et les Palestiniens.

Enfin, la réalisation des objectifs énoncés dans les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) nécessite des efforts concertés à tous les niveaux dans le contexte de la solidarité internationale, laquelle a malheureusement montré ses limites s'agissant de régler les problèmes socioéconomiques dans le but de prévenir les conflits et de parvenir à une sécurité durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Arianna Tanca, Ministre des femmes et des questions de droits humains de l'Équateur.

**M<sup>me</sup> Tanca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais saluer le travail accompli par le Japon au cours de sa présidence du Conseil de sécurité et son traitement opportun de cette question, compte tenu de la spirale de violence due au vide que créent les inégalités, la méfiance et l'exclusion. Je remercie M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, l'Ambassadeur Sérgio França Danese, Président de la Commission de consolidation de la paix, dont le rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité est d'une importance capitale, et les représentants de la société civile.

La paix, le développement et la sécurité sont interdépendants. Il suffit qu'un de ces piliers disparaisse pour que les crises et les conflits s'intensifient. Le scénario actuel est exacerbé par le nombre élevé de personnes dans des situations de conflit, qui augmente les besoins humanitaires de manière exponentielle. Les acquis en matière de développement humain ont été perdus, et il est peu probable que la devise pleine d'espoir que nous avons formulée lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, « ne laisser personne de côté », devienne réalité. L'approche globale énoncée dans la résolution 2171 (2014) en matière de prévention des

conflits et de consolidation de la paix fait référence à la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment via le renforcement de l'état de droit, le développement socioéconomique, l'éradication de la pauvreté, la réconciliation nationale, la bonne gouvernance, la démocratie, l'égalité des genres et le respect des droits humains. Malheureusement, les statistiques montrent que ce sont les femmes et les filles qui souffrent le plus des effets disproportionnés de la violence et qu'un pourcentage minime du financement va aux organisations qui se consacrent à la protection de leurs droits, ce qui compromet le rôle essentiel que nous, les femmes, jouons dans la consolidation de la paix et le développement.

Les mesures prises par le Conseil de sécurité en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales sont essentielles pour favoriser une plus grande inclusion et une véritable participation des femmes et des jeunes. La Commission de consolidation de la paix a un rôle central à jouer dans le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés en offrant un espace pour présenter des cas où le leadership des femmes a été reconnu et leurs voix entendues dans le parcours qui mène à la consolidation de la paix et où, sans elles, il n'aurait pas été possible d'initier des transformations structurelles pour parvenir à l'égalité, à la réconciliation et à la non-répétition. Mais ces cas sont exceptionnels. La plupart du temps, non seulement les femmes sont exclues des processus d'édification politique de leur pays, mais leurs droits fondamentaux sont également niés et violés, ce qui sape l'économie et le tissu social de leur pays. La résolution 1325 (2000) prévoit de renforcer les mesures visant à garantir leur protection et à accroître leur participation, et montre la voie à suivre. Nous exhortons donc les États à adopter des mesures spécifiques pour en garantir la pleine mise en œuvre.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix jouent un rôle de catalyseur en créant des passerelles avec les institutions financières régionales et internationales pour favoriser la planification au niveau national, en particulier pour les pays en développement. Le Pacte pour l'avenir, qui est en cours de négociation, et l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, que nous entamerons en 2025, sont l'occasion de renouveler et de renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix, tout en véhiculant un message agissant basé sur le soutien qui peut être apporté aux pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit, en fonction de leurs besoins, en mettant fortement l'accent sur la diplomatie préventive et la médiation. Un chapitre du Pacte est consacré aux

jeunes. Ma délégation estime qu'il est temps d'améliorer les systèmes d'interaction avec les jeunes, d'approfondir la solidarité intergénérationnelle et de soutenir leur participation effective, équitable et tenant compte des questions de genre, ce qui permettra la transition vers un monde plus inclusif, plus pacifique et plus sûr.

L'Équateur sait que la voie vers une paix durable passe par un dialogue inclusif, favorisant la cohésion sociale. C'est là notre engagement et notre priorité, en tant que membre du Conseil. Nous élaborons un plan national marqué du sceau de l'appartenance, qui permettra la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité et en toute sécurité, aux processus de médiation et de consolidation et de maintien de la paix, en étroite coordination avec les organes compétents de l'ONU, les organisations régionales et les instances locales. Le Gouvernement équatorien affiche une participation accrue des femmes et des jeunes, dont l'inclusion en tant qu'acteurs du changement est nécessaire à la consolidation de la paix et à l'égalité, piliers indispensables du développement. Il y a quelques jours, nous avons célébré la Journée internationale des femmes. Il faut comprendre que nous, les femmes, ne pouvons plus nous contenter d'être de simples spectatrices des processus, mais que nous devons être le fer de lance de ce changement, car les femmes sont le visage de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Vindhya Persaud, Ministre des services sociaux et de la sécurité sociale du Guyana.

**M<sup>me</sup> Persaud** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur une question très importante. Je remercie également les intervenants de leurs exposés.

Dans un monde de plus en plus instable, marqué par des conflits exacerbés par les changements climatiques et une insécurité multiforme qui met en péril le développement socioéconomique de millions de personnes, il convient d'examiner les causes profondes des conflits, en mettant l'accent sur leur prévention. La prévention doit être notre priorité collective. C'est aux pays qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir les conflits en réduisant la pauvreté, en favorisant l'inclusion, en assurant une bonne gouvernance et en mettant en place des stratégies nationales de consolidation de la paix. Ces efforts doivent être étayés par une collaboration régionale et internationale. L'ONU, par l'intermédiaire de ses organismes, fonds et programmes, peut apporter son appui aux États Membres grâce au renforcement des capacités, au partage des connaissances et à la mobilisation des ressources, en

tenant compte du contexte. Il importe de mettre l'accent sur la diplomatie préventive et le recours aux moyens pacifiques de règlement des différends énoncés à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. En tant que principal organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit donner la priorité à la prévention des conflits et de leur réapparition, en accordant l'attention voulue aux alertes rapides. Nous reconnaissons également le rôle crucial que joue la Commission de consolidation de la paix dans la promotion de ces efforts.

Lors de l'élaboration de stratégies globales de prévention des conflits, il convient de prêter attention à l'autonomisation et à la participation des personnes touchées de manière disproportionnée dans les situations de conflit et d'après-conflit, ainsi qu'à l'investissement dans ces personnes. À cet égard, il est impératif que tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, jouent un rôle clef dans la prévention des conflits. Il a été établi que lorsque les femmes participent véritablement à la prévention et au règlement des conflits, les accords ont plus de chances d'aboutir. Une plus grande égalité des genres à l'échelle des pays va de pair avec une diminution des conflits au sein des États et entre eux. Pourtant, les femmes restent insuffisamment représentées dans les processus de paix et de sécurité. Nous devons faire davantage pour faire en sorte que les politiques internationales et nationales garantissent l'inclusion des femmes dans les processus de prise de décisions.

Il est aussi impératif que nous nous attaquions aux défis auxquels les jeunes sont confrontés, notamment le manque de perspectives et de ressources, dans nos efforts pour libérer leur plein potentiel au service de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Ils doivent eux aussi être associés aux processus de prise de décisions, dans la mesure où nous pouvons tirer parti de leur énergie et de leur créativité pour nous attaquer aux causes profondes des conflits et pour promouvoir la paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité se renforcent mutuellement, et les priorités qui en découlent doivent être prises en compte dans les documents du Conseil.

Dans un monde interconnecté, les difficultés auxquelles se heurte un pays peuvent avoir des incidences sur d'autres. Une collaboration renforcée et des solutions innovantes contribuent à renforcer les synergies entre les acteurs de la consolidation de la paix pour relever les défis complexes de la prévention des conflits. En tant qu'organe auquel incombe la responsabilité principale de maintenir

la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité peut, en collaborant avec la Commission de consolidation de la paix, les institutions financières internationales et d'autres organismes des Nations Unies, tirer parti d'une vision élargie et d'une expérience plus vaste pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et appuyer des processus de paix durables. À cet effet, il y a lieu de faire converger les idéaux relatifs au développement et à la consolidation de la paix. En outre, une fois que les opérations de maintien de la paix se retirent des pays hôtes, il est primordial de préserver et de consolider les progrès accomplis. Les stratégies nationales de développement doivent prévoir la fourniture durable de services essentiels, des engagements politiques et nationaux, ainsi que le renforcement des secteurs économiques et de la sécurité au niveau local. Il est primordial de garantir l'inclusion et la mobilisation de toutes les parties prenantes.

Enfin, il importe de souligner le lien intrinsèque qui existe entre la paix et le développement durable. La réalisation des objectifs de développement durable doit rester une priorité absolue pour tout le monde. Le Guyana continue de jouer son rôle dans ces efforts, afin d'améliorer les conditions de vie de toute sa population.

**M<sup>me</sup> Huang Xiaowei** (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous salue, Monsieur le Président, et vous remercie de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Franca Danese, Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les deux représentants de la société civile. J'ai le plaisir de participer à la séance de ce jour en ma qualité de Cheffe adjointe du Comité national de travail sur les enfants et les femmes, qui relève du Conseil des affaires de l'État de la Chine.

La prévention des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne seront pas possibles sans une large participation des femmes et des jeunes. Les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), adoptées par le Conseil de sécurité, reconnaissent pleinement la contribution importante des femmes et des jeunes aux processus de paix et nous fournissent des orientations importantes pour promouvoir leur participation aux efforts de paix et de développement. Nous nous réjouissons de constater que le rôle des femmes est de plus en plus mis en valeur et que la participation des jeunes s'intensifie dans le cadre des efforts en faveur d'une paix durable.

Face à l'instabilité de la situation internationale, il est nécessaire d'appuyer davantage l'autonomisation des femmes et des jeunes, de les aider à mieux faire face à l'évolution du monde et de tirer parti de leur sagesse et de

leur potentiel au service de la paix et du développement. Comme le montrent l'expérience et les enseignements tirés du passé, donner la priorité au règlement des problèmes de développement, tels que la pauvreté, le chômage et l'inégalité de revenus, peut contribuer à prévenir les conflits et à y remédier en s'attaquant à leurs causes sous-jacentes. Il est impératif de promouvoir l'autonomisation économique et le renforcement des capacités des femmes et des jeunes, de leur offrir des possibilités d'éducation et d'emploi, et de les doter des compétences et des connaissances nécessaires pour qu'ils puissent changer leur destin et les perspectives d'avenir de leur famille et de leur communauté. Cela contribuera à jeter des bases solides pour maintenir la stabilité, promouvoir le développement et instaurer une paix durable. Nous sommes favorables à ce que l'ONU poursuive ses démarches et ses efforts en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes.

La Chine a toujours fermement défendu l'autonomisation et la promotion des femmes et des jeunes et y œuvre activement. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et nous avons adopté des lois, des politiques et des mesures qui permettent aux femmes de bénéficier pleinement des avantages du développement économique et social. Nous avons mis en œuvre quatre cycles consécutifs du programme de développement axé sur les femmes, nous avons aidé plus de 44,16 millions de Chinoises vivant en milieu rural à sortir de la pauvreté absolue et nous avons pratiquement éliminé l'écart entre les genres dans l'enseignement obligatoire. À l'heure actuelle, les femmes représentent plus de 40% de l'ensemble de la population active en Chine, environ 45,8% de la main-d'œuvre dans les secteurs scientifiques et technologiques et près d'un tiers des travailleurs dans les nouveaux secteurs d'activité, tels que le commerce numérique, le commerce électronique et la diffusion de contenus en direct.

Nous attachons une grande importance à la cause des jeunes, et nous avons adopté et mis en œuvre des plans nationaux consacrés à leur développement global. Nous avons introduit plus de 240 politiques en faveur de la jeunesse, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, et plus de 187 villes du pays ont pris l'initiative de se pencher sur le développement urbain axé sur la jeunesse. De plus en plus, les jeunes s'imposent comme la force motrice de l'innovation scientifique et technologique, de la revitalisation des zones rurales et de la coopération internationale.

En tant que puissance responsable et membre important du monde du Sud, la Chine a toujours apporté un appui concret à l'autonomisation économique et au renforcement

des capacités des femmes et des jeunes dans les pays en développement, y compris dans les zones de conflit. En République centrafricaine, des équipes chinoises spécialisées dans les technologies agricoles ont aidé près de 14 000 habitants de sept villages situés à proximité de la capitale à construire des champignonnières, des sites d'élevage de poulets et des bergeries, les mettant ainsi sur la voie de l'élimination de la pauvreté et de la prospérité. Dans les Îles Salomon, les bateaux de pêche et les marchés de producteurs financés par la Chine ont offert de nouvelles possibilités de revenus aux femmes et aux jeunes de la région. En Afghanistan, le couloir aérien sino-afghan pour les pignons de pin génère chaque année des dizaines de millions de dollars de revenus pour les Afghans, contribuant ainsi à la reprise économique et à la stabilité sociale du pays.

La Chine et l'UNESCO ont collaboré pour lancer un Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes. La Chine a aidé les pays en développement à mettre en œuvre 100 projets de soins de santé maternelle et infantile, ainsi que 100 projets d'« Écoles heureuses ». La Chine a intégré la coopération et les échanges en matière de promotion des femmes dans des mécanismes multilatéraux tels que le Forum sur la coopération sino-africaine et le Forum sur la coopération sino-arabe. Elle a également organisé avec succès des manifestations internationales telles que le forum international des jeunes sur l'initiative « Une Ceinture et une Route », le Forum mondial pour le développement de la jeunesse et le Sommet mondial des jeunes scientifiques, afin de contribuer à favoriser un large consensus international et une forte synergie en faveur de la promotion des femmes et des jeunes.

Nous ne devons pas oublier les mères de Gaza qui sont désespérées par les affres de la guerre, les Afghanes qui sont en proie à des difficultés de subsistance, ou les jeunes qui sont menacés par la pauvreté, la guerre et le terrorisme partout dans le monde. Travaillons ensemble pour demander avec insistance une plus grande contribution de la communauté internationale et unissons nos efforts et œuvrons sans relâche pour préserver les droits et les intérêts des femmes et des jeunes et pour ouvrir la voie à un monde meilleur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Japon d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la prévention des conflits. Je remercie également de leurs observations

la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> DiCarlo, et l'Ambassadeur França Danese, Président de la Commission de consolidation de la paix. Je tiens en outre à remercier les intervenants de la société civile, M. Williams et M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls. Je souhaite la bienvenue à tous les ministres des pays membres du Conseil qui sont ici présents aujourd'hui.

Nous nous réunissons pendant la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, au cours de laquelle des dirigeants du monde entier se rassemblent pour faire progresser l'équité de genre, pour ouvrir des perspectives économiques et éducatives aux femmes et aux filles et pour protéger et promouvoir les libertés et les droits fondamentaux de tous. Notre succès dans toutes ces tâches essentielles dépend d'une chose : la paix. Tout ce que nous faisons pour autonomiser les femmes et tout ce que les femmes font pour s'autonomiser est compromis par les conflits, car nous savons que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits, les déplacements, l'insécurité alimentaire, la violence sexuelle et toutes les horreurs de la guerre.

Prenons simplement la guerre civile au Soudan. Ce conflit horrible et insensé a contraint des millions de femmes et de filles à quitter leurs foyers. Il les expose au viol et à d'autres formes de violence sexuelle. Avec la destruction des établissements de santé, elles n'ont pratiquement aucun accès aux soins de santé ou aux services de soutien psychosocial.

Malgré tout ce que nous savons sur les répercussions des conflits sur les femmes et les filles, il y a tant de choses qui ne sont jamais révélées. En raison de la sous-déclaration, de la stigmatisation et des préoccupations légitimes en matière de vie privée et de sécurité, il est difficile de prévenir et de surveiller les risques particuliers auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans les contextes violents, d'appuyer comme il se doit les personnes rescapées au moyen d'approches centrées sur les victimes et tenant compte des traumatismes, et de s'efforcer efficacement de garantir la consolidation de la paix et la justice après les conflits.

Nous devons donner la priorité aux questions de genre au Conseil, et nous devons mettre les femmes et la paix et la sécurité au centre de nos travaux. Les États-Unis s'engagent dans les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix de l'ONU, notamment en mettant en œuvre la stratégie des États-Unis en matière de prévention des conflits et de promotion de la stabilité, ainsi que la stratégie des États-Unis et le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité.

Mais ce travail nécessite la participation de chacun d'entre nous. Il nécessite une action collective. Aujourd'hui, je voudrais aborder quatre façons dont nous pouvons renforcer notre coopération en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Premièrement, nous devons appuyer les importants travaux de la Commission de consolidation de la paix. Le pouvoir fédérateur de la Commission au sein et au-delà du système des Nations Unies permet d'adopter des approches intégrées, stratégiques et cohérentes pour asseoir et pérenniser la paix. Le Conseil doit rechercher les conseils de la Commission, qui reflète les connaissances de la société civile, des gouvernements, des institutions financières internationales et des organismes régionaux. Nous saluons les efforts visant à établir une collaboration plus ambitieuse et plus structurée entre le Conseil de sécurité et la Commission.

Deuxièmement, je tiens à souligner que les opérations de paix et les efforts de consolidation de la paix de l'ONU ne sont couronnés de succès que lorsqu'ils sont appuyés par un gouvernement hôte engagé et responsable. Alors que nous œuvrons en faveur de transitions plus harmonieuses et plus durables, nous devons nous engager en faveur d'une planification minutieuse et globale dans l'ensemble du système des Nations Unies. Par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de sécurité, nous devons également travailler en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes pour veiller à ce que les missions disposent des ressources dont elles ont besoin pour réussir leur transition, ainsi que pour planifier et appuyer le jour d'après.

Troisièmement, le Conseil doit considérer que la paix, le développement et les questions humanitaires sont inextricablement liés. Lorsque l'un de ces éléments est paralysé, les autres le sont aussi. Par conséquent, notre approche de ces questions doit être complémentaire et coordonnée. Dans le cadre du processus du Sommet de l'avenir et dans la perspective de l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui sera effectué en 2025, nous devons réfléchir à la façon dont une consolidation de la paix plus inclusive peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en matière de climat. Nous savons que les changements climatiques provoquent des déplacements de population, menacent la sécurité économique et alimentaire et exacerbent les conflits et l'instabilité. En bref, leurs conséquences sont considérables et liées les unes aux autres. Elles touchent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables au monde, notamment les femmes et les filles. Cette crise exige une réponse énergique non seulement de la part de nos gouvernements et des

entités des Nations Unies telles que le mécanisme de sécurité climatique, mais aussi de la part du Conseil de sécurité dans le cadre de son mandat.

Enfin, quatrièmement, je tiens à souligner les effets porteurs de transformation que les femmes et les jeunes dirigeants peuvent avoir sur les processus de consolidation de la paix. Nous savons que lorsque les femmes prennent part aux négociations et peuvent y participer pleinement et effectivement, sur un pied d'égalité avec les hommes, les efforts de consolidation de la paix sont plus fructueux et la paix, plus durable. Il en va de même des jeunes dirigeants. Jamais dans l'histoire, le monde n'a compte autant de jeunes, et le fait de les associer aux processus de paix atténue le risque que les pays ne retombent dans le conflit. Ces jeunes dirigeants, qui prennent déjà le relais et agissent et qui créent déjà le changement qu'ils veulent voir dans le monde, me donnent énormément d'espoir.

Les femmes que je rencontre au cours de mes déplacements, qui subviennent aux besoins de leurs familles et appuient les efforts de paix, me remplissent aussi d'espoir. Les femmes qui sont ici cette semaine à l'occasion de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme me donnent de l'espoir. Elles sont toutes différentes, et elles apportent des expériences et un bagage différents à la table de négociation, mais elles sont unies dans leurs efforts pour donner aux femmes les moyens d'être des actrices de la consolidation de la paix. Inspirons-nous de leur exemple. Faisons entendre leurs voix et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour promouvoir la paix et la sécurité pour tous.

**M<sup>me</sup> Alghali** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La délégation sierra-léonaise souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur le thème très important de la « Consolidation et pérennisation de la paix : Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir ». Je tiens également à remercier les intervenants, à savoir M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; S. E. M. Sérgio França Danese, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de consolidation de la paix ; M. Abiodun Williams, professeur de politique internationale à l'Université Tufts ; et M<sup>me</sup> Sharon Bhagwan Rolls, Directrice de programme au Pacific Women Mediators Network et chargée de liaison pour les questions d'égalité des sexes au sein du Groupe directeur international du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés, de leurs points de vue avisés sur ce sujet.

La question abordée aujourd'hui est tout à fait d'actualité et arrive à point nommé. Nous nous félicitons également que l'accent soit mis sur les femmes et les jeunes, compte tenu de leur rôle et du fait qu'ils représentent le plus grand pourcentage de la population mondiale. Les résolutions jumelles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix adoptées en 2016, la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, ont offert au système des Nations Unies l'occasion de repenser son approche en matière de prévention des conflits violents et d'aborder ces derniers de façon plus holistique et inclusive, en s'attaquant à leurs causes profondes grâce à une approche fondées sur trois piliers. Ces résolutions constituent un modèle qui part du principe que pour prévenir l'apparition et la reprise de conflits, l'ONU et tous les autres organismes régionaux et sous-régionaux, ainsi que les acteurs nationaux qui œuvrent à la paix et à la sécurité, doivent s'orienter vers des stratégies globales axées sur l'être humain, qui s'attaquent aux causes profondes des conflits. En substance, il est nécessaire d'investir dans le développement humain, les perspectives économiques et la cohésion sociale, qui sont les piliers d'une paix durable.

Cela signifie qu'une approche globale de la prévention des conflits suppose de renforcer l'architecture de gouvernance, de créer des emplois décents, de protéger les droits humains, de lutter contre l'insécurité alimentaire, de faciliter l'accès à la justice et de promouvoir l'égalité et la participation consultative au système de gouvernance politique. Les approches traditionnelles de la prévention des conflits sont souvent axées sur des mesures militaires et de sécurité telles que le maintien de la paix et la maîtrise des armements. Même si ces mesures peuvent jouer un rôle, elles ne sont souvent pas suffisantes pour remédier aux causes profondes des conflits. Les approches globales adoptent une vision plus large, reconnaissant que les conflits résultent souvent d'un mélange complexe de facteurs tels que la pauvreté, les inégalités, la discrimination, en particulier à l'encontre des femmes et des jeunes, la dégradation de l'environnement et la mauvaise gouvernance.

Dans cet esprit, le Secrétaire général a présenté une feuille de route pour prévenir les conflits futurs et parvenir à une paix mondiale durable. Il a souligné que pour protéger et gérer le bien public mondial qu'est la paix, nous avons besoin d'un continuum de la paix qui soit fondé sur une meilleure compréhension des facteurs et des systèmes d'influence qui perpétuent les conflits, sur des efforts renouvelés pour convenir de réponses

plus efficaces en matière de sécurité collective, et sur un ensemble de mesures dignes de ce nom pour gérer les risques émergents en vue de prévenir les conflits.

Dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général appelle à prendre un certain nombre de mesures concrètes. Premièrement, il appelle à promouvoir des approches globales de la prévention des conflits, notamment en renforçant les capacités de l'ONU en matière de prévention. Cela suppose notamment d'investir dans les systèmes d'alerte rapide, les moyens de médiation et les compétences en matière de règlement des conflits. Deuxièmement, il appelle à promouvoir les partenariats, notamment en collaborant avec les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé, pour remédier aux causes profondes des conflits. Enfin, il appelle à mettre l'accent sur la prévention, ce qui implique de transférer les ressources de la réaction aux conflits à la prévention des conflits et d'investir dans des initiatives qui renforcent la résilience et traitent les griefs avant qu'ils ne dégènèrent en violence.

Alors que nous envisageons de renforcer l'architecture onusienne de prévention des conflits et que nous discutons de la forme que prendra le futur Pacte pour l'avenir, il est essentiel de reconnaître que les inégalités, les griefs non réglés et l'exclusion, en particulier des femmes et des jeunes, constituent des risques stratégiques pour la paix et la sécurité. En ce qui concerne la prévention des conflits, nous devons également tirer les enseignements des expériences passées, en reconnaissant les cas où les signes avant-coureurs n'ont pas été pris en compte et les recommandations formulées par les organes de l'ONU, y compris les mandats des procédures spéciales, n'ont pas été effectivement mises en œuvre. Ces omissions montrent qu'il est impératif de tenir compte des signes avant-coureurs et de mettre en œuvre les recommandations rapidement et efficacement afin d'éviter l'escalade des conflits.

La question qui se pose dès lors est la suivante : comment pouvons-nous investir dans les personnes et leur donner des moyens d'agir, en particulier aux femmes et aux jeunes, pour promouvoir la prévention des conflits ?

Premièrement, nous devons favoriser l'inclusion et la diversité en garantissant la participation véritable des femmes, des jeunes, des communautés marginalisées et de la société civile aux processus de paix nationaux et régionaux. À cet égard, nous devons défendre l'égalité des genres en tant que facteur essentiel de la prévention des conflits et de l'instauration d'une paix durable. Les femmes, en tant que bâtisseuses de la paix, jouent un rôle indispensable dans le règlement des conflits grâce à un dialogue

et à une médiation efficaces. Comme l'a signalé le Secrétaire général l'année dernière, les femmes sont toujours sous-représentées, non seulement dans les pourparlers de paix limités à un petit groupe d'acteurs, mais aussi dans les dialogues nationaux et régionaux à grande échelle, dans le cadre desquels l'inclusion devrait être primordiale et l'égalité des genres réalisable. Nous devons nous engager à faire en sorte que les initiatives des acteurs locaux de la consolidation de la paix soient reconnues et soutenues et que les efforts de consolidation de la paix plus formels et de plus haut niveau, y compris les dialogues nationaux, commencent à prendre l'égalité au sérieux.

Deuxièmement, les États Membres doivent soutenir les capacités nationales et locales en matière de règlement des conflits, de gouvernance et de développement durable. Dans cette optique, nous devons respecter le pouvoir et le leadership des communautés locales dans l'élaboration de leurs propres initiatives de consolidation de la paix, et les femmes et les jeunes doivent jouer un rôle directeur. Dans la marche de la Sierra Leone vers la consolidation de la paix, menée aux côtés de la Commission de consolidation de la paix, le principe d'appropriation nationale a été strictement respecté, les initiatives proposées par le pays étant pleinement soutenues par la Commission.

Troisièmement, il faut s'employer à promouvoir le dialogue, la réconciliation et la compréhension interculturelle afin d'apaiser les divisions et de renforcer la confiance entre les communautés et les pays, en plaçant les femmes et les jeunes au premier plan des discussions. En outre, il faut mettre en place des mécanismes transparents et responsables pour répondre aux griefs et remédier aux injustices qui alimentent les conflits.

Enfin, nous devons intégrer le développement durable aux processus de paix en reconnaissant le lien étroit entre pauvreté, dégradation de l'environnement et conflits. Nous devons donc investir dans des initiatives qui favorisent la croissance économique, la gestion des ressources et la résilience aux changements climatiques en vue de réaliser la stabilité à long terme.

En Sierra Leone, nous mettons déjà en œuvre le Nouvel Agenda pour la paix. Nous avons adopté et mettons actuellement en œuvre le cadre Wan Fambul, dont le nom signifie « une famille », un cadre de développement national pour une planification et un développement communautaires inclusifs, qui fait partie de nos priorités de développement à moyen terme. Ce cadre est le fruit de 13 années de travail de terrain dans le domaine de la consolidation de la paix, pendant et après le conflit en Sierra Leone, mené par Fambul Tok, ce qui signifie

« parler en famille », une organisation non gouvernementale sierra-léonaise travaillant en partenariat avec l'organisation Catalyst for Peace. Le cadre Wan Fambul n'est pas seulement un outil de planification et de développement, il établit également des structures de cohésion sociale au sein des communautés et donne aux femmes les moyens de faire entendre leur voix dans le domaine de la consolidation de la paix grâce à la création de groupes d'appui des mères de la paix au sein des communautés. Elles participent activement aux campagnes électorales, aux activités de sensibilisation et à l'éducation, intervenant à un stade précoce des situations de conflit, avant qu'elles ne dégénèrent en véritables conflits. Ce cadre est un modèle de partenariat porteur de transformation entre les gouvernements, la société civile et les partenaires donateurs internationaux.

Nous avons également créé une Commission indépendante pour la paix et la cohésion nationale afin de promouvoir la paix et le développement dans le pays par le dialogue, tout en ouvrant la voie à la cohésion politique et à la médiation des différends. La Commission a largement contribué à faciliter le dialogue pacifique en cours entre le Gouvernement et le principal parti d'opposition afin de traiter les problèmes qui sont ressortis de nos élections organisées à plusieurs niveaux en juin 2023, ce qui a conduit à la signature de l'accord d'unité nationale et à sa mise en œuvre actuelle.

Pour terminer, la prévention des conflits exige une action multilatérale de la part du système des Nations Unies, de la communauté internationale, des États Membres et des organisations de la société civile. L'objectif de cet effort de collaboration ne doit pas seulement être de maintenir la paix, mais aussi de s'attaquer aux facteurs et aux causes profondes des conflits. Dans tout cela, l'appropriation des processus par les pays reste fondamentale, et la participation véritable des femmes et des jeunes est un impératif.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, et le Représentant permanent du Brésil et Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Sérgio França Danese, ainsi que les autres intervenantes et intervenants de leurs observations de fond.

La prévention des conflits est sans aucun doute la tâche principale dévolue au Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies. Bien que la planète ait jusqu'à présent été préservée d'une nouvelle guerre de grande ampleur, le monde traverse la crise la plus grave jamais connue depuis des décennies, qui se manifeste par



l'érosion du système international de sécurité, la perte de confiance entre les principaux acteurs et l'escalade des conflits dans le monde entier. À bien des égards, les processus en cours sont les signes de failles dans le monde unipolaire, qui doit être remplacé par un nouvel ordre mondial. Il nous appartient d'en définir les contours.

Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général appelle les États Membres à façonner le système international en rétablissant la confiance et en renforçant la solidarité, ce qui implique de tirer pleinement parti des outils que sont la diplomatie et le dialogue politique. La prévention des conflits est d'une importance capitale. Si nous souscrivons pleinement à ces nobles aspirations, force est toutefois de constater qu'il existe un certain décalage entre la situation réelle et les intentions affichées, ce qui, à notre avis, réduit l'efficacité des efforts de l'ONU à cet égard.

Sur le papier, nous affirmons tous que les priorités et les plans nationaux doivent être au cœur des actions de prévention et de consolidation de la paix. Cependant, les pays donateurs ont une influence directe sur l'affectation des fonds. L'argent est ainsi souvent dépensé pour financer les priorités des donateurs occidentaux plutôt que pour répondre aux besoins réels des pays bénéficiaires. Cela inclut la « sécurisation » de l'action climatique, ainsi que le parti pris concernant les aspects politiques et ceux liés aux droits humains des programmes relatifs aux femmes et à la jeunesse. Par ailleurs, les véritables facteurs d'instabilité, tels que la situation socioéconomique de la population, y compris des femmes et des jeunes, en tant que groupes vulnérables, ne sont pas suffisamment pris en compte.

L'approche adoptée consiste plutôt à considérer que certaines mesures relatives aux droits humains, à l'égalité des genres et au climat sont des « indicateurs universels » de conflit, sur lesquels les responsables internationaux devraient s'appuyer pour déterminer la nécessité d'une action préventive de la part de l'ONU. Non seulement cette approche viole la division du travail entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU, mais elle accroît également les risques d'abus et fait peser une pression indue sur les États souverains, sous le couvert de l'ONU.

Hélas, ces attitudes intrusives ont des répercussions sur les relations sur le terrain entre l'ONU et les États hôtes. Très souvent, la méconnaissance des priorités politiques et de consolidation de la paix des États hôtes et le « flirt » avec la société civile et les organisations non gouvernementales, au détriment de la collaboration avec les gouvernements, provoquent une crise de communication entre les fonctionnaires internationaux et les autorités nationales. Dans certains cas, l'ONU parvient à regagner la confiance des

gouvernements, tandis que dans d'autres, la réticence à adopter une approche souple et équilibrée conduit à une rupture totale des relations. Naturellement, cela ne favorise pas le règlement des conflits ou la prévention de leur reprise.

Nous pensons que personne n'a le droit de dire à des gouvernements souverains comment construire leur État et prévenir les conflits, quel pourcentage de femmes inclure dans les processus politiques et comment le système juridique doit être structuré. Ce type d'approche est un vestige du passé colonial et ne saurait constituer la base d'efforts de prévention véritablement efficaces. Nous sommes fermement convaincus que le rôle de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble est de soutenir les États qui décident de manière indépendante, et assument la responsabilité principale, de leur propre stratégie pour répondre aux problèmes de sécurité à l'intérieur de leurs frontières nationales.

En ce qui concerne l'accent mis sur le renforcement du rôle des femmes et des jeunes au cours de ce débat, la Fédération de Russie partage pleinement le point de vue selon lequel les femmes et les jeunes peuvent apporter et apportent une contribution encore plus notable aux travaux des organes et organismes des Nations Unies, notamment dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits.

Pour autant, nous soulignons que des caractéristiques telles que l'âge et le genre ne peuvent en aucun cas être des critères déterminants pour la participation des individus aux processus de prise de décision, en particulier sur des questions aussi sensibles que le maintien de la paix et de la sécurité. Dans ce contexte, ce sont les connaissances et les compétences professionnelles qui importent le plus. Il est inacceptable de négliger cet aspect au nom de l'apparence de la diversité, car cela mettra des vies en danger.

Un autre point tout aussi important est l'absence d'une définition du concept de « jeunesse » convenue au niveau intergouvernemental. Comme nous le savons, cette tranche d'âge comprend en partie les personnes âgées de moins de 18 ans, c'est-à-dire des enfants au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous considérons qu'il convient de protéger les jeunes de toute activité politique jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la majorité, en raison de leur immaturité physique et intellectuelle. À cet égard, des efforts sont également nécessaires pour empêcher l'instrumentalisation des jeunes et pour contrer les tentatives de présenter les intérêts de certains groupes politiques comme le « point de vue de la jeune génération ».

Enfin, dans le cadre des efforts de maintien de la paix et de la sécurité menés au niveau international, la priorité doit être donnée à la lutte contre la pauvreté, le

chômage et l'exclusion sociale, dont les effets négatifs ont des conséquences disproportionnées sur les femmes et les jeunes, plus que sur le reste de la population, et sont à l'origine de l'instabilité sociale.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat sur un sujet que nous considérons clef. Je remercie également les intervenantes et intervenants de leurs contributions précieuses et de leurs idées éclairantes.

Il y un mois, le Conseil suivait en Colombie les traces du cycle d'une paix durable. De la prévention à la consolidation de la paix, en passant par la médiation, ces trois étapes du cycle étaient bien visibles, se chevauchant souvent. Dans le sud du pays, nous avons rencontré des ex-combattantes et des ex-combattants, qui aujourd'hui font du déminage. À Buenaventura, sur la côte Pacifique, nous avons écouté le témoignage de jeunes de la minorité afro-colombienne, confrontés à la violence. À Bogota, nous avons rencontré des femmes qui ancrent la paix au cœur des communautés locales et des leaders politiques qui s'engagent à solidifier l'accord de 2016 par le dialogue.

En Colombie, nous avons pu voir de nos propres yeux qu'une paix durable se bâtit par des individus, motivés et habilités, dont l'action est décuplée par des réseaux et guidée par une stratégie à plus grande échelle, et qui a besoin d'un soutien international. Puisque chaque société et chaque communauté est unique, l'approche de prévention doit l'être également. Des stratégies de prévention nationales et régionales, sur la base des droits humains, sont donc un instrument de premier choix. À cet égard, la Suisse se réfère à la déclaration commune du Groupe des droits de l'homme et de la prévention de conflits.

Mais qu'est-ce qui fait une bonne stratégie de prévention ? Comment pouvons-nous, pour chaque circonstance, prévenir les conflits violents et faire avancer la paix ? Il s'agit de s'intéresser aux risques spécifiques pouvant mener à la violence, ainsi que d'identifier leur cause profonde afin d'en prévenir la récurrence. Et personne n'est mieux à même de mener cette analyse que celles et ceux qui la portent en tant qu'actrices et acteurs du changement : la parlementaire, l'ouvrier agricole, l'agente de police locale, l'étudiante, l'écolier et les jeunes qui s'engagent à vents contraires pour un avenir meilleur.

Ces individus ne doivent toutefois pas rester isolés, et leur capacité à défendre la paix doit être renforcée. C'est pourquoi une prévention efficace vise, comme le revendique le Secrétaire général dans son Nouvel Agenda pour la paix, à offrir de l'information, des instruments

accessibles et des espaces sûrs pour la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, mais aussi à investir dans les initiatives de prévention locales car, au niveau local, la société civile et les femmes en particulier créent souvent leur propre îlot de paix. Une stratégie de prévention doit relier ces îlots pour en faire des archipels nationaux, voire internationaux.

Il est en effet nécessaire de créer un véritable réseau du changement pour catalyser les efforts nationaux, un réseau qui relie les secteurs public et privé, l'humanitaire, la coopération au développement et la société civile, et qui s'étende du plus petit village jusqu'aux salles de conférence de l'ONU. Ce n'est qu'en réseau que nous pouvons apprendre les uns des autres, et tirer des leçons, par exemple, des plans d'action nationaux sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tout en mobilisant les ressources nécessaires à la prévention.

Dans ces réseaux, le rôle de la Commission de consolidation de la paix doit être renforcé, ses moyens, augmentés et notre engagement en son sein, décuplé. Le Pacte pour l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 nous en donnent l'occasion. Le Conseil de sécurité doit à son tour intégrer pleinement ce réseau, en tenant compte systématiquement des avis de la Commission sur les situations dont elle est saisie et en prêtant son soutien à l'action de prévention nationale, comme en Colombie. Le Conseil peut et doit également agir en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et utiliser plus habilement les outils à sa disposition pour le règlement pacifique des différends. Les résolutions que nous adoptons et les missions que nous mandations sont un soutien pour le pays concerné.

Nous l'avons vu en Colombie, la paix se construit dans un cycle qui commence par la prévention, qui relie tous les acteurs et actrices du changement. Comme l'a dit la militante colombienne pour la paix Rosa Emilia Salamanca lors de notre visite :

*(l'oratrice poursuit en espagnol)*

« Nous serons toujours là pour bâtir la paix. Nous sommes une force de paix ».

*(l'oratrice reprend en français)*

Faisons donc notre part, nous aussi.

**M. Afonso** (Mozambique) *(parle en anglais)* : Le Mozambique félicite la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué l'importante séance de ce jour. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix,

M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo. Nous remercions également le Président de Commission de consolidation de la paix, S. E. l'Ambassadeur Sérgio França Danese. Enfin, nous remercions M. Abiodun Williams et M<sup>me</sup> Sharon Bhagwan Rolls de leurs exposés éclairants.

Nous souscrivons à l'idée que la diplomatie préventive doit être au cœur des interactions modernes entre les États et les peuples. Nous sommes témoins dans le monde entier de vives tensions géopolitiques qui mettent de plus en plus à l'épreuve les limites fixées dans la Charte des Nations Unies, laquelle engage tous les États Membres à régler leurs différends par des moyens pacifiques. La recherche de solutions militaires est un trait qui prévaut dans les conflits récents, même lorsque les possibilités de dialogue et de négociations n'ont pas été épuisées, ou ne serait-ce que simplement tentées. Cela a pour résultat que les civils, en particulier les femmes et les enfants, le paient au prix fort. En outre, les acteurs non étatiques représentent un défi redoutable partout dans le monde, rendant sans cesse plus difficile la tâche de régler les conflits.

Face à ces problèmes mondiaux, nous sommes tous appelés à conjuguer nos efforts en vue de remédier aux causes profondes des conflits avant qu'ils n'éclatent. La prévention des conflits doit guider notre coopération en permanence. Nous jugeons indispensable de faire plus pour recourir autant que possible à la diplomatie préventive. Avec le recul, il y a de grandes leçons à tirer de certains conflits dévastateurs qui auraient pu être évités si la préférence avait été donnée à la diplomatie préventive dans les relations entre les États et en leur sein.

Nous insistons sur l'importance de l'appropriation nationale dans la prévention des conflits. Il incombe à chaque État au premier chef de prévenir les conflits, de remédier à leurs causes et d'empêcher leur récurrence. Nous pensons également que le sens de l'initiative et la stature des dirigeants comptent beaucoup dans l'établissement de relations fondées sur le dialogue et la coopération. Nous estimons que les États doivent investir davantage dans la mise en place d'institutions démocratiques solides, le respect et la protection des droits humains et la mise en œuvre de programmes de relèvement après les conflits et de politiques de développement durable en vue de promouvoir la sécurité collective, la paix et la stabilité. Il est primordial que toutes les composantes de la société prennent part à la prévention des conflits, et notamment les femmes et les jeunes, qui jouent un rôle crucial dans la prévention et le règlement des conflits et dans l'instauration d'une paix durable.

Dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, il convient d'encourager une collaboration étroite

entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en termes d'alerte rapide, de mobilisation des réseaux nationaux et de coordination des interventions régionales.

Le Mozambique sait d'expérience que la consolidation de la paix est foncièrement un mécanisme préventif. Par conséquent, la Commission de consolidation de la paix joue un rôle important en matière de conseil, d'orientation et d'appui dans les efforts déployés par l'ONU pour prévenir les conflits et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, nous voudrions souligner que, face à la montée des tensions géopolitiques, l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doivent encore renforcer leur coopération et la coordination de leurs efforts. La promotion de la pleine utilisation des outils et mécanismes diplomatiques décrits dans la Charte des Nations Unies est essentielle pour prévenir les conflits et les régler de manière pacifique.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux remerciements adressés aux intervenants, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur França Danese, M. Williams et M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls, pour les exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

En 2014, le Royaume-Uni a dirigé la rédaction de la résolution 2171 (2014). Cette résolution, adoptée à l'unanimité, mettait l'accent sur les impératifs moraux, politiques et humanitaires, ainsi que sur les avantages économiques de la prévention des conflits. Elle appelait à une intensification des efforts de prévention des conflits, en s'appuyant sur une série d'outils. Dix ans plus tard, cet appel est encore plus d'actualité. C'est pourquoi le Royaume-Uni remercie le Japon d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

Je formulerai trois observations sur la manière dont le Conseil et l'architecture internationale au sens large peuvent mieux encourager la prévention des conflits, en donnant à tous les acteurs des moyens d'agir.

Premièrement, nous pouvons faire davantage pour donner aux femmes les moyens d'être des artisanes de la paix. L'égalité des genres est un indicateur fort d'une paix durable, et les processus de paix s'inscrivent plus dans la durée lorsque les femmes sont présentes à la table de négociation. Le Conseil pourrait être encore plus énergique dans son plaidoyer en faveur de l'inclusion pleine, égale, en toute sécurité et véritable des femmes dans les processus de paix, de développement, de médiation et de prise de décisions. Nous devons le faire, de l'Afghanistan au Soudan, et au niveau mondial, nous devons continuer de nous efforcer d'accroître la proportion de femmes dans les forces de maintien et de consolidation de la paix.

Deuxièmement, nous pouvons contribuer à susciter une appropriation nationale large et inclusive de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. La paix n'est pas innée, et le besoin de la cultiver est universel. Oui, cette responsabilité incombe au premier chef aux États, mais il est prouvé que des efforts inclusifs, menés au niveau national et enracinés localement donnent des résultats plus durables. Les jeunes artisans de la paix sont souvent les mieux placés pour briser le cycle de la violence dans les communautés locales, un principe que nous appliquons à nos propres stratégies de réduction de la violence au Royaume-Uni. Le Conseil peut dès lors peser de tout son poids en faveur de processus nationaux inclusifs visant à consolider et à pérenniser la paix, comme il l'a fait en Colombie. Nous pouvons donner à la Commission de consolidation de la paix les moyens de jouer son rôle en tant que plateforme de mobilisation du soutien politique et financier, et nous pouvons plaider en faveur du Fonds pour la consolidation de la paix et du programme conjoint du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits, deux programmes que le Royaume-Uni est fier d'appuyer.

Enfin, nous pouvons donner à l'architecture internationale au sens large les moyens d'accompagner la prévention des conflits en œuvrant à l'approfondissement des partenariats et à la promotion d'approches intégrées. Nous devons insister sur la mise en œuvre de la Politique d'évaluation et de planification intégrées, conçue par le Secrétaire général, dans le cadre des missions des Nations Unies. Nous devons chercher à renforcer la coopération avec les organisations régionales et continuer d'encourager la collaboration entre l'ONU et la Banque mondiale dans les pays touchés par la précarité, les conflits et la violence. Ce partenariat génère de plus en plus de dividendes de la paix, que ce soit en Gambie, en Somalie ou ailleurs.

Le Sommet de l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2025 sont autant d'occasions de donner un nouvel élan à nos efforts collectifs de prévention des conflits. Saisissons-les.

**M. Hyunwoo Cho** (République de Corée) (*parle en anglais*): J'ai tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Sérgio França Danese, ainsi que M. Williams et M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls, de leurs exposés éclairants d'aujourd'hui.

La République de Corée s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le Guatemala au nom du Groupe des

droits de l'homme et de la prévention des conflits. Je voudrais maintenant faire la déclaration suivante à titre national.

Le monde est confronté au plus grand nombre de conflits violents depuis la création de l'Organisation des Nations Unies : 2 milliards de personnes, soit un quart de l'humanité, vivent dans des zones touchées par des conflits. La présente séance intervient à un moment charnière, car il s'agit de veiller à ce que les efforts de prévention des conflits et de leur résurgence ne soient pas relégués au second plan, alors que le Conseil de sécurité est accaparé par le règlement de multiples conflits en cours. Dans le but de renforcer la diplomatie préventive, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, des institutions résilientes sont le fondement même de la prévention des conflits, avec comme pierre angulaire l'inclusion. Un processus de paix inclusif augmente les chances de succès. De nombreuses études montrent que les accords de paix qui associent les femmes ont environ 35% de chances supplémentaires de durer au moins 15 ans. Afin de garantir la participation pleine, véritable et en toute sécurité des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prévention des conflits et aux processus de paix, les artisanes de la paix et les militantes des droits humains doivent bénéficier de ressources et de mesures de protection suffisantes. La République de Corée est déterminée à favoriser la participation des femmes au processus de paix grâce à son nouveau fonds d'action pour les femmes et la paix et à sa conférence annuelle, qui offre une tribune mondiale pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Deuxièmement, des transitions bien planifiées sont déterminantes pour prévenir la reprise des conflits. Nous devons veiller à ce que les progrès accomplis dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies soient préservés et à ce que les pays hôtes s'engagent sur la voie du développement durable. Les transitions doivent être planifiées bien avant le retrait afin d'élaborer des plans fondés sur l'état de préparation du pays hôte et les capacités des équipes de pays et des organismes des Nations Unies. Nous devons également tirer les enseignements des meilleures pratiques, telles que celles utilisées lors de la transition de la Mission des Nations Unies au Libéria. Lorsque le Conseil de sécurité a discuté du retrait, la Commission de consolidation de la paix a contribué au plan de consolidation de la paix du Secrétaire général, établi à la demande du Conseil, en recensant les sources potentielles d'instabilité et en proposant une répartition des tâches entre l'ONU, les organisations régionales et la Banque mondiale. Le Conseil doit utiliser le rôle complémentaire de la Commission dans les transitions en continuant de solliciter des avis consultatifs lors de

l'examen des renouvellements de mandats et en travaillant en étroite collaboration avec la Commission avant le retrait. Cela garantira le maintien du soutien politique et financier après le départ des opérations de paix.

Enfin, nous devons renforcer notre appui aux stratégies nationales et régionales de prévention. La prévention des conflits est par nature un processus national et doit être adaptée aux contextes locaux et régionaux afin de remédier efficacement aux causes profondes et aux nouveaux facteurs de multiplication des risques, tels que les changements climatiques. Le Nouvel Agenda pour la paix a recommandé la création d'un mécanisme au sein de la Commission pour appuyer les efforts nationaux et régionaux de prévention. Pour sa part, le Conseil de sécurité peut renforcer ce mécanisme en apportant un appui politique à la Commission et en mandatant des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix pour accompagner l'adoption et la mise en œuvre de mesures nationales et régionales de prévention.

En cette période critique, avant le Sommet de l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2025, nous devons continuer d'affiner nos stratégies de pérennisation de la paix. La République de Corée réaffirme son engagement, illustré par une augmentation sensible de ses contributions financières au Fonds pour la consolidation de la paix, à appuyer les efforts collectifs déployés à cette fin.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise d'avoir organisé la présente séance. Le thème arrêté est particulièrement pertinent à la lumière du Nouvel Agenda pour la paix que le Secrétaire général a proposé et que nous appuyons. Je remercie les intervenantes et intervenants, à savoir la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Sérgio França Danese, Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que le représentant des milieux universitaires, M. Williams, et la représentante de la société civile, M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls. Je les remercie de leurs exposés.

Il est bien plus rationnel du point de vue économique de prévenir les conflits que d'y répondre et d'en gérer les répercussions. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous n'avons jamais enregistré autant de conflits violents. Il est donc temps de placer la prévention des conflits et la consolidation de la paix au centre de nos priorités.

Bon nombre de conflits pourraient être évités si les États respectaient les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Et cela commence par nous. Nous, les membres du Conseil de sécurité, avons la responsabilité de donner l'exemple. Nous devons défendre la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits

de l'homme. De plus, nous devons rapidement réagir aux crises, dès qu'elles éclatent, et mettre en place une veille pour détecter les conflits potentiels. Le Conseil de sécurité n'est jamais aussi fort que lorsqu'il est uni. L'unité permet de prévenir les conflits et de sauver des vies.

Deuxièmement, les efforts déployés aux niveaux mondial, régional et national doivent être complémentaires et se renforcer mutuellement. Les stratégies nationales de prévention, telles que proposées dans le Nouvel Agenda pour la paix, doivent être globales et s'inscrire dans une démarche holistique. Elles doivent s'attaquer à toutes les causes profondes et à tous les facteurs de conflit et de violence au sein des sociétés. Une prévention efficace suppose d'offrir des chances égales, de réduire les inégalités et la pauvreté, de garantir le respect de l'état de droit, de protéger les droits humains dans leur intégralité, de promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes, et de remédier aux inégalités structurelles entre hommes et femmes, tout en tenant compte de la question des changements climatiques.

Aujourd'hui, aucune crise, aucun conflit dans le monde ne peut être traité efficacement sans inclusion. L'un des moyens les plus sûrs de remédier durablement aux causes sous-jacentes des conflits est de mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Les conflits pèsent particulièrement sur les femmes et les jeunes, qu'ils soient des civils dans les zones directement touchées, comme c'est le cas des réfugiés et des personnes déplacées, ou qu'ils soient directement pris pour cible. Cependant, ils peuvent également contribuer de manière substantielle à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix à long terme.

Le système des Nations Unies doit aussi renforcer ses capacités d'alerte et d'action rapides dans les pays susceptibles de basculer dans des conflits liés aux ressources naturelles ou aux questions environnementales. D'autres organisations internationales, telles que l'Organisation internationale pour les migrations, peuvent aussi contribuer à ces efforts par l'entremise de leurs outils innovants.

Dans le contexte d'un des conflits les plus meurtriers qui se déroulent aujourd'hui, pour paraphraser mon ministre de tutelle, derrière le paysage politique et médiatique, la plupart des gens veulent la paix et une vie normale et décente, ainsi qu'un avenir paisible et sûr pour leurs enfants. Ils doivent avoir la possibilité de partager leurs idées et nous donner l'énergie de continuer de promouvoir la paix.

C'est pourquoi à Ljubljana, le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, mon ministre de tutelle a accueilli des Israéliennes et des Palestiniennes, représentantes de deux organisations non gouvernementales sœurs qui prônent une solution politique dans l'intérêt d'une paix inclusive, durable et juste. Ces femmes sont, comme beaucoup d'autres au cours de l'histoire, une lueur d'espoir pour un changement positif, une lueur d'espoir pour la paix. C'est sur la base de cet espoir que nous continuerons d'œuvrer à la paix au Moyen-Orient et ailleurs.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie le Japon pour l'organisation de ce débat public extrêmement important. Je remercie la Secrétaire générale adjointe ainsi que les intervenants pour leurs exposés.

Je souhaite pour ma part insister sur trois messages.

Premièrement, le Nouvel Agenda pour la paix présenté par le Secrétaire général nous offre l'opportunité d'un réengagement collectif en matière de prévention. La vision proposée, que nous soutenons pleinement, articule prévention des conflits, réponse aux crises et consolidation de la paix. La France, qui a contribué à l'élaboration de cette stratégie, appelle l'ensemble des États Membres à s'en saisir pleinement. La prévention des conflits et la consolidation de la paix ne sauraient constituer une réponse uniforme aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons bien sûr la responsabilité de réagir lorsque les crises surviennent, et c'est aussi la raison d'être du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, l'ensemble du système onusien doit se mobiliser pour traiter les causes profondes de ces conflits et en prévenir l'émergence et la récurrence. Le Conseil de sécurité doit se saisir des situations qui peuvent constituer des menaces à la paix et à la sécurité internationales, en appuyant les efforts de diplomatie préventive et en promouvant les capacités de médiation.

Les opérations de maintien de la paix contribuent à traiter les causes profondes des conflits, en appuyant le redéploiement de l'État sur son territoire, mais aussi la bonne gestion des ressources naturelles ou la lutte contre les trafics. Le maintien de la paix n'a jamais été aussi important pour créer l'espace nécessaire au règlement politique durable des conflits et éviter ainsi leur récurrence. Cette légitimité de l'ONU doit être défendue à l'heure où l'emprise des mercenaires s'étend, au mépris des principes et des valeurs de l'ONU.

Les travaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont absolument indispensables en matière de prévention, et leurs efforts doivent converger

pour accélérer le développement durable au service des populations et pour bâtir des institutions efficaces. La réponse aux populations touchées par les crises humanitaires demeure par ailleurs une priorité.

La Commission de consolidation de la paix a démontré sa capacité à rassembler, à faire dialoguer les États, la société civile, les institutions financières internationales, ainsi que les acteurs régionaux. Elle doit mettre pleinement en œuvre son mandat en accompagnant les contextes de transition et en appuyant la préparation des retraits d'opérations de maintien de la paix.

Enfin, la participation pleine, égale et significative des femmes et des jeunes à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix augmente les chances d'aboutir à une paix durable. Les exemples sont très nombreux, et on le voit notamment en Colombie, où les négociatrices et les femmes de la société civile jouent un rôle clef dans l'ensemble des processus de paix, des négociations et des pourparlers. Nous l'observons également aux Philippines, où les jeunes sont au premier plan de pourparlers et de campagnes de sensibilisation qui promeuvent la coexistence pacifique.

Nous nous réjouissons qu'une proportion de plus en plus importante de femmes soit invitée chaque mois à venir témoigner de leur rôle et à présenter un exposé au Conseil de sécurité.

Il est crucial de soutenir les actions en faveur des droits des femmes et des jeunes filles, avant, pendant et après le conflit. Mon pays s'est à cet égard engagé à accroître significativement ses financements à destination des organisations féministes partout dans le monde. La France continue à mener une diplomatie féministe active et à mettre concrètement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité du Conseil.

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Japon d'avoir organisé cette séance importante et de mettre l'accent sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Franca Danese, Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que M. Williams et M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls, des informations importantes et utiles qu'ils ont partagées avec le Conseil aujourd'hui.

Face à un nombre croissant de crises, le système multilatéral doit prendre les devants en matière de prévention des conflits et s'attaquer à leurs causes profondes. Ces causes profondes incluent la crise climatique, la discrimination structurelle et les inégalités entre les hommes et les femmes.

La militarisation et la prolifération d'armes illicites continuent de s'intensifier. Le rétrécissement de l'espace civique et l'affaiblissement de l'état de droit exacerbent les crises humanitaires et les chocs économiques. Dans ces contextes, une prévention efficace nécessite de bien comprendre la dynamique de genre sous-tendant les causes et conséquences des conflits.

Malte soutient une approche globale en matière de prévention et de consolidation de la paix, dans laquelle la sécurité, le développement durable, les droits humains et l'égalité des sexes se renforcent mutuellement. Investir dans le capital humain par le biais d'un enseignement de qualité, d'un apprentissage tout au long de la vie et de l'alphabétisation peut contribuer à l'édification de sociétés plus pacifiques, plus justes, plus inclusives et plus durables. L'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des sexes doivent être au cœur des approches de prévention des conflits. Une société ne peut connaître la paix sans prendre en compte le bien-être, l'inclusion et la protection des droits fondamentaux des femmes et des jeunes.

Conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix, nous sommes favorables à ce que des mesures concrètes soient prises pour que les femmes participent pleinement et effectivement, sur un pied d'égalité et en toute sécurité, à toutes les étapes et à tous les niveaux de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. En investissant dans des réformes constitutionnelles, judiciaires, législatives et électorales tenant compte des questions de genre, nous pouvons contribuer à éliminer les obstacles à la participation des femmes et d'autres inégalités structurelles entre les sexes. Nous appuyons également l'appel lancé dans l'Agenda en faveur de l'élaboration de stratégies nationales de prévention qui assurent un financement prévisible pour les organisations de femmes œuvrant à l'appui de la consolidation de la paix et accordent la priorité à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Malte préconise systématiquement une approche à l'échelle du système pour soutenir ces efforts de consolidation de la paix. Nous nous félicitons du rôle que joue la Commission de consolidation de la paix dans des domaines transversaux, tels que les droits humains, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Lorsque les jeunes participent aux efforts de consolidation de la paix, les processus de paix sont plus durables. Nous plaçons également en faveur d'un investissement accru dans les initiatives de consolidation de la paix menées par des jeunes et de l'institutionnalisation de la participation des jeunes aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. Nous sommes favorables au renforcement des

synergies entre la Commission de consolidation de la paix, le Conseil de sécurité et d'autres organismes des Nations Unies. Nous aurons l'occasion de renforcer cette coopération dans le cadre du Sommet de l'avenir et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2025.

Grâce à sa coopération avec des organisations régionales et sous-régionales, la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour identifier les menaces émergentes et les premiers signes avant-coureurs, et elle peut communiquer ces informations au Conseil. Cette coordination renforcée nous permettra de mieux identifier les causes profondes des conflits et de donner aux communautés les moyens d'atténuer les menaces. Nous devons également veiller à ce que la Commission coopère systématiquement avec la société civile, notamment les organisations de défense des droits des femmes et les jeunes. Cela doit aller de pair avec un engagement sincère à faire en sorte que les activités de consolidation de la paix bénéficient d'un appui approprié et d'un financement durable. À cet égard, nous rappelons la résolution 76/305 de l'Assemblée générale sur le « Financement de la consolidation de la paix », qui souligne qu'il importe d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable pour la consolidation de la paix.

Pour terminer, ces investissements sont particulièrement importants dans le contexte du retrait et de la transition des missions. La priorité doit être accordée à la protection des femmes et à la participation des jeunes en ce qui concerne les effectifs, le financement, la sécurité et les priorités opérationnelles. Le coût des conflits dépasse largement les investissements consacrés aux mesures de prévention et à la consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de deux minutes et demie pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

**M. Lipavský** (Tchéquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la délégation japonaise d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur cette question importante concernant la préservation de la paix et de la sécurité internationales, et je remercie les intervenants de leurs précieuses observations.

Une prévention efficace des conflits exige un engagement et une coopération à long terme de la part des gouvernements et des organismes régionaux et

internationaux. Pour nous attaquer aux causes profondes des tensions et renforcer la résilience des sociétés, nous devons établir un lien entre les priorités en matière de sécurité, de droits humains et de développement durable. Nous devons également permettre à toutes les voix de s'exprimer dans le débat sur la sécurité mondiale, y compris celles des femmes et des jeunes. Ces groupes sont les plus vulnérables en période de conflit. Malheureusement, nous avons constaté à maintes reprises que le Conseil de sécurité a toujours du mal à prévenir efficacement les conflits dans le monde. La Russie, membre permanent du Conseil, mène une guerre dévastatrice contre l'Ukraine et viole ainsi de manière flagrante l'objectif même de l'ONU et du Conseil de sécurité : le maintien de la paix. Elle menace également la crédibilité de l'ensemble du système de sécurité collective établi par la Charte des Nations Unies. La République tchèque estime qu'un Conseil de sécurité réformé et plus représentatif pourrait donc être mieux équipé pour faire face aux multiples crises sans précédent auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, notamment en tirant davantage parti des outils de prévention dont il dispose déjà.

Nous estimons également qu'il est nécessaire d'appliquer une approche plus globale en coordonnant les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies. Nous encourageons le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix à renforcer leur coopération pour anticiper les conflits. Les mécanismes de l'architecture des droits humains pourraient être mieux utilisés pour surveiller les violations des droits humains. En particulier lorsqu'elles sont généralisées et systématiques, ces violations peuvent être un indicateur d'un risque accru de conflit.

Nous constatons également avec satisfaction que l'on accorde une grande place à la prévention aux niveaux national et régional, comme le recommande le Secrétaire général dans son Nouvel Agenda pour la paix. Les stratégies de prévention menées par les pays sont essentielles à la consolidation et au maintien de la paix et de la sécurité, de même que le rôle des organisations régionales et sous-régionales, en particulier pour favoriser la confiance et le dialogue.

Toutes les initiatives en matière de politique, de paix et de sécurité doivent comporter des stratégies visant à favoriser les alliances avec la société civile et à garantir la participation et le leadership des femmes, pleinement, équitablement et efficacement, ainsi que l'inclusion des jeunes et des populations marginalisées. Il est particulièrement important de plaider en faveur d'un environnement sûr et favorable pour les artisanes de la paix, les défenseurs des droits humains, les activistes, les journalistes et les partisans de l'égalité des genres. À cet égard, je voudrais ajouter que la Tchéquie appelle la Fédération de Russie à libérer immédiatement la journaliste Alsu Kurmasheva.

J'espère que ce débat nous poussera à renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme et des principes fondateurs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la gouvernance numérique et de l'égalité des genres du Danemark.

**M<sup>me</sup> Bjerre** (Danemark) (*parle en anglais*) : Je prononce la présente déclaration au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Nous saluons l'engagement constant de la délégation japonaise à donner la priorité à la prévention et à inscrire la consolidation de la paix à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et nous remercions les intervenants de leurs remarques édifiantes.

Je voudrais souligner trois points essentiels.

Premièrement, l'égalité des genres joue un rôle capital pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et pérenniser la paix. La protection et la promotion des droits humains pour tous sont essentielles pour lutter contre les inégalités, qui engendrent les conflits. Nous nous faisons l'écho de la déclaration faite par le Secrétaire général le 8 mars selon laquelle les droits des femmes constituent un chemin sûr vers des sociétés équitables, pacifiques et prospères et sont bénéfiques pour nous toutes et tous. Les femmes dans toute leur diversité doivent pouvoir participer à la prise de décisions, et nous devons accorder une attention particulière à la participation des jeunes femmes. Trop souvent, les jeunes femmes sont exclues de manière disproportionnée des décisions sur les questions qui les concernent. Dans la pratique, les institutions nationales doivent supprimer les obstacles à la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus politiques et de consolidation de la paix, et promouvoir cette participation. Elles doivent favoriser l'accès à la justice pour tous et prévenir la violence contre les femmes, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre. Conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix, nous encourageons l'élaboration de stratégies nationales et régionales de prévention. Les droits humains doivent être au cœur de ces stratégies.

Deuxièmement, nous ne saurions trop insister sur l'importance des initiatives locales et communautaires dans le cadre des infrastructures de paix. À cet égard, le Conseil peut faire davantage pour appuyer le rôle de bons offices du Secrétaire général et renforcer le rôle des conseillers pour les questions de genre. Le Conseil peut également faire plus pour s'assurer que les opérations de paix sont dotées du mandat,



du matériel et de la formation nécessaires pour favoriser des partenariats fructueux avec les communautés locales et pour tenir compte des points de vue des femmes, des jeunes et de la société civile locale. De plus, nous avons besoin d'un financement adéquat, prévisible et durable en faveur de la consolidation de la paix, et le Fonds pour la consolidation de la paix est l'un des mécanismes indispensables à cet égard.

Troisièmement, le système des Nations Unies doit intensifier ses efforts en matière de prévention des conflits et accroître, dans le cadre de ces efforts, la prise en compte du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que de celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Le Conseil doit faire un usage plus systématique des outils de prévention des conflits tels que les tours d'horizon prospectifs, les réunions d'information sur l'appréciation des situations et les interventions rapides. Et l'analyse qui sous-tend ces outils doit tenir compte des questions de genre et d'âge. En outre, le Conseil doit resserrer ses liens avec la Commission de consolidation de la paix en organisant des séances d'information conjointes, ainsi qu'en sollicitant les avis et recommandations de la Commission et en les utilisant à bon escient.

Nous encourageons également le Conseil de sécurité à consacrer un débat public au troisième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité, qui doit être publié prochainement.

Nous approchons du vingt-cinquième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et du dixième anniversaire du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous préparons aussi l'examen du dispositif de consolidation de la paix, prévu pour 2025, à l'occasion de son vingtième anniversaire. Des efforts importants ont été déployés, mais nous devons faire plus encore – ensemble. Nous, les pays nordiques, défendons depuis longtemps l'idée de donner la priorité à la prévention, de promouvoir la participation des jeunes à la consolidation de la paix et d'accorder une place prépondérante aux femmes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre du genre, du travail et des affaires sociales de l'Ouganda.

**M<sup>me</sup> Amongi** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, et je remercie le Gouvernement japonais d'avoir organisé le présent débat public sur le thème « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir », au titre de la question intitulée « Consolidation et pérennisation de la paix ». J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom de la délégation ougandaise.

La paix et la sécurité sont fondamentales et essentielles à la réalisation du développement durable. C'est pourquoi nous devons mener une réflexion sur les objectifs initiaux de l'ONU et nous employer à régler les conflits d'origine humaine et à remédier à l'insécurité mondiale en ayant recours à la coopération, à la diplomatie et à des moyens pacifiques. À cet égard, l'Ouganda continue de collaborer avec tous ses partenaires régionaux pour soutenir et promouvoir les initiatives en faveur de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région et au-delà, en vue d'éliminer le terrorisme, la méfiance et d'autres problèmes qui engendrent les conflits.

Nous continuons de participer activement aux initiatives régionales, en particulier celles menées sous l'égide de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Notre participation est basée sur les valeurs fondamentales du multilatéralisme. En tant que communauté internationale, nous devons rester déterminés à soutenir le dialogue et le règlement pacifique des conflits, dès lors qu'ils se produisent dans le monde.

La consolidation de la paix, les femmes et la sécurité et le développement sont inextricablement liés. L'Ouganda reste attaché à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tel que consacré par la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures. Le Gouvernement ougandais met actuellement en œuvre son troisième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2021-2025. Ce plan d'action à fort impact de l'Ouganda est l'un des premiers au monde à aborder les questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité en y intégrant les changements climatiques, les épidémies et les pandémies. L'objectif global du plan est de promouvoir une paix et une sécurité durables en assurant la participation véritable des femmes aux processus de paix et de développement. Parmi les domaines de résultats du plan figure le renforcement des mécanismes institutionnels et de coordination du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à tous les niveaux.

Pendant les deux décennies qu'a duré la guerre menée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en Ouganda, nous, les femmes, avons risqué nos vies pour convaincre les combattants de quitter les rangs de la LRA et de mettre fin à l'insurrection. Par l'intermédiaire d'une coalition dédiée à la question des femmes et la paix et la sécurité, la contribution des femmes à la transformation après le conflit, via une équipe spéciale entièrement composée d'Ougandaises, a permis l'adoption d'un plan

de paix, de relèvement et de développement tenant compte des questions de genre, lequel a été crucial pour rétablir la normalité, garantir la paix et promouvoir le développement.

Pour terminer, nous voudrions faire les recommandations suivantes.

La participation véritable des femmes et des jeunes est cruciale dans toute initiative de consolidation de la paix. La participation active de la communauté d'un pays ou d'une région donne davantage confiance en soi à la population concernée, permet de mobiliser ses énergies sociales et l'aide à prendre en main son propre destin socioéconomique. La voix des jeunes – le segment le plus important de notre population – est fondamentale pour une paix durable. L'expérience ougandaise montre que l'appropriation et la maîtrise du processus de consolidation de la paix nécessitent non seulement une approche de bas en haut, impliquant la participation et le contrôle de la base, mais aussi des capacités d'encadrement de haut en bas et des compétences techniques en matière de discipline organisationnelle, afin d'assurer la pérennité du processus et l'utilisation optimale de ressources limitées.

Il est nécessaire de prendre systématiquement en compte les questions de genre dans les systèmes d'alerte rapide, les processus de consolidation de la paix et de règlement des conflits et les programmes de relèvement et de reconstruction, y compris ceux axés sur le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réintégration. Il faut également mettre en place des initiatives pour autonomiser davantage les femmes sur le plan économique afin qu'elles aient davantage leur mot à dire au sein de leur foyer et de manière à promouvoir l'autonomie dans l'intérêt de la paix des ménages.

Pour conclure, je tiens à préciser que l'Ouganda est partie à plusieurs instruments régionaux et internationaux ayant un lien avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et son protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'égalité des genres et de la diversité du Luxembourg.

**M<sup>me</sup> Backes** (Luxembourg) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des pays du Benelux, à savoir la Belgique, le Royaume des Pays-Bas et mon pays, le Grand-Duché de Luxembourg.

Nous remercions le Japon d'avoir organisé le présent débat public, alors que des femmes et des jeunes du monde entier sont réunis en grand nombre ici, à New York, pour participer aux travaux de la Commission de la condition de la femme.

Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, les efforts de prévention des conflits gagneraient beaucoup à prendre davantage en compte les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. La participation pleine, égale et véritable des femmes, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décisions est cruciale pour garantir le succès des stratégies de prévention des conflits. Près de 25 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), il demeure véritablement urgent d'intensifier nos efforts pour veiller à ce que les femmes aient voix au chapitre dans tous les processus, et ce, non seulement en adoptant des initiatives visant à donner aux femmes et aux filles les moyens d'agir, mais aussi en levant tous les obstacles structurels et systémiques qui les empêchent d'y parvenir. La prévention des conflits ne peut être couronnée de succès que si nous prenons conscience de l'influence profonde qu'ont les normes, rapports et inégalités de genre. Nous devons intégrer le genre en tant que catégorie d'analyse et recourir à des stratégies d'alerte rapide et de règlement des conflits dirigées et inspirées par des femmes.

Deuxièmement, on ne soulignera jamais assez l'importance d'associer les jeunes à la prévention des conflits. Cela garantit la légitimité, l'appropriation locale et l'intégration. Les personnes et les communautés doivent être aux commandes s'agissant de déterminer quels sont leurs besoins et quelles sont les solutions, et il existe un lien évident avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La participation équitable des jeunes femmes et des jeunes hommes est indispensable pour édifier une société équilibrée et résiliente, et contribue donc à la prévention des conflits.

Aussi les pays du Benelux se félicitent-ils de l'inclusion du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. Pour garantir une approche inclusive, il est par ailleurs absolument essentiel que la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité soit renforcée par la participation véritable des jeunes et des organisations dirigées par des jeunes à la prévention des conflits, à la médiation et à la consolidation de la paix. Il faut également prendre des mesures concrètes pour combler les déficits de financement des initiatives dirigées par des jeunes.

Enfin, il convient d'accorder davantage d'attention aux effets désastreux des conflits violents sur la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes.

Troisièmement, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix doivent jouer un rôle décisif en appuyant les approches globales des pays. L'interaction entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix est déterminante dans la quête d'une paix et d'une sécurité durables. À la lumière des négociations en cours sur le Pacte pour l'avenir, qui sera adopté à l'issue du Sommet de l'avenir en septembre prochain, les pays du Benelux sont favorables à ce que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle plus robuste et à ce que sa fonction consultative auprès du Conseil de sécurité soit renforcée. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que l'ONU doit redoubler d'efforts pour consolider la paix et que l'accent doit être davantage mis sur la prévention. Le Sommet de l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies qui sera effectué en 2025 nous donneront l'occasion de renforcer et d'actualiser la panoplie d'outils dont nous disposons pour prévenir les conflits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'intérieur des Tonga.

**Lord Vaea** (Tonga) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je remercie les intervenants, notamment M<sup>me</sup> Bhagwan Rolls, de la région du Pacifique.

J'ai le plaisir de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour parler de l'importance de prévenir les conflits et leur résurgence, afin de bâtir un monde où la dignité humaine de chaque individu est respectée et où personne n'est laissé de côté, en particulier dans le contexte de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tient actuellement. Notre déclaration s'inscrit dans le droit fil de celle que prononcera la représentante des Fidji au nom du Forum des îles du Pacifique.

Le monde est secoué par une multitude de conflits, situation qui est de fait encore aggravée par des multiplicateurs de risques, comme les changements climatiques, que les dirigeants des Tonga et d'autres pays du Pacifique ont qualifiés de plus grande menace pesant sur la sécurité de nos peuples. L'inflation mondiale, qui est une retombée négative de ces conflits, a affaibli notre petite économie ouverte déjà vulnérable et encore creusé l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Mais pour éviter que les conflits n'éclatent, nous devons mettre en place certains mécanismes qui nous aideront à maintenir la paix et la sécurité. À cet égard, en

adoptant la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale en 2018 et la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, les dirigeants du Pacifique ont réaffirmé leur détermination à promouvoir la paix et la sécurité. Ces documents reposaient sur la bonne gouvernance et le respect des droits et des valeurs culturelles des peuples autochtones. Dans ce processus, il est essentiel que nous poursuivions le dialogue en y associant toutes les composantes de la population, tels que les femmes et les filles, les organisations d'inspiration religieuse et les personnes handicapées.

La politique nationale des Tonga concernant l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, ainsi que la Plateforme d'action du Pacifique pour l'égalité des sexes et les droits fondamentaux de la femme, appuient ces objectifs en créant un environnement favorable à la prise en compte des questions de genre dans les politiques, programmes et services publics. Nous nous efforçons en outre de le faire dans le domaine de la crise climatique, à laquelle les femmes et les enfants sont souvent les plus vulnérables et par laquelle ils sont susceptibles d'être les plus durement touchés. Ainsi, nous demandons que des mesures soient prises de toute urgence tant que nous avons encore la possibilité de réagir à ce péril imminent. Nous insistons DONC sur la nécessité de nommer un représentant spécial ou une représentante spéciale du Secrétaire général sur le climat et la sécurité et de déployer du personnel spécialisé, tel que des conseillers et des conseillères pour la sécurité climatique.

Nous nous félicitons de l'occasion que nous donne le débat public d'aujourd'hui de mettre en lumière les défis auxquels nous sommes confrontés, ce qui, selon nous, aidera le Conseil de sécurité dans son rôle vital de prévention des conflits et de leur résurgence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'égalité des genres, de l'élimination de la pauvreté et de la protection sociale de la Namibie.

**M<sup>me</sup> Sioka** (Namibie) (*parle en anglais*) : Je félicite le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, du moment choisi pour le débat public d'aujourd'hui, qui coïncide avec la tenue de la session de cette année de la Commission de la condition de la femme, le plus grand rassemblement annuel de l'ONU sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres.

Le débat public d'aujourd'hui a pour toile de fond un monde en plein bouleversement, un monde aux prises avec les défis d'un programme de développement qui accuse du retard, un monde dans lequel les guerres font rage et un monde dans lequel la faim et la pauvreté ont souvent le visage d'une femme ou d'une fille, principalement jeune.

En nous efforçant de faire mieux pour les femmes du monde, nous devons véritablement nous engager à promouvoir la prévention des conflits et à œuvrer en faveur d'une paix durable et pérenne, car la paix est le fondement sur lequel repose le développement. En l'absence d'environnement favorable à la paix et au développement, notre programme d'autonomisation des femmes restera sans suite. Nous sommes tous conscients du retard important que nous accusons dans notre quête d'une participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans tous les domaines de la vie.

Le Conseil de sécurité a un rôle déterminant à jouer et doit collaborer avec la Commission de consolidation de la paix et d'autres éléments constitutifs du dispositif de consolidation de la paix, notamment les organisations régionales et sous-régionales, pour appuyer la consolidation et l'imposition de la paix. Ce n'est que lorsque nous œuvrons ensemble à la réalisation d'un objectif commun, à savoir la création d'un environnement propice à l'épanouissement et à la pérennisation de la paix, que nous pourrons constater des progrès tangibles dans le domaine du développement, notamment en ce qui concerne l'engagement pris d'accélérer l'autonomisation des femmes.

La Namibie est fermement résolue à promouvoir la prévention des conflits par la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et continue à s'appuyer sur ce programme, non seulement au niveau national, mais aussi en apportant son appui au renforcement du programme de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Nous poursuivons cet effort dans notre rôle actuel au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, que nous considérons comme une de nos humbles contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre engagement est ancré dans la certitude que le chemin qui mène à la paix est celui du développement. Avant de parvenir à un développement véritable pour les filles et les femmes partout dans le monde, nous devons plaider en faveur de la paix partout.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la femme du Panama.

**M<sup>me</sup> Herrera Araúz** (Panama) (*parle en espagnol*) : Il y a 23 ans, l'ancien Secrétaire général Kofi Annan a proposé de faire de la prévention des conflits la pierre angulaire du système de sécurité collective des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle. Le contexte politique actuel se caractérise par des conflits de plus en plus fréquents, complexes et prolongés, qui menacent la vie d'innombrables personnes et compromettent la sécurité

humaine. Les femmes et les jeunes qui, au-delà de leur sous-représentation, jouent un rôle essentiel dans la défense de leurs droits et de leurs intérêts, sont touchés de manière disproportionnée.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 1325 (2000) a réaffirmé le rôle essentiel des femmes en matière de prévention, de médiation et de règlement des conflits. Pourtant, les femmes continuent d'être systématiquement exclues des postes de direction politique et des processus de paix, bien qu'il soit avéré qu'elles constituent un maillon essentiel dans les efforts visant à prévenir les conflits et à les régler efficacement. En outre, la résolution 2250 (2015) a reconnu pour la première fois le rôle important que les jeunes peuvent jouer dans la prévention et le règlement des conflits et en tant qu'acteurs essentiels de la réussite et de la viabilité des efforts de maintien et de consolidation de la paix. Malgré cela, ils continuent d'être exclus des processus de prise de décisions et d'élaboration de politiques.

Il est de notoriété publique que les femmes représentent 50 % de la population mondiale et que nous comptons aujourd'hui le plus grand nombre de jeunes de l'histoire de l'humanité. Il est impératif de veiller à ce qu'ils puissent tous exercer pleinement leurs droits, participer à la prise de décisions et contribuer à réformer les lois et les institutions publiques dans leurs sociétés respectives. L'intégration des diverses perspectives, expériences et capacités des femmes, ainsi que de la vision cruciale et innovante des jeunes et de leur volonté de contribuer activement au règlement des grands défis mondiaux, sont de puissants instruments de changement. Leur participation aux efforts de paix n'est pas seulement un impératif moral, mais aussi une stratégie efficace pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et promouvoir la stabilité et la cohésion sociale.

Nous sommes parvenus à un stade crucial où la prévention des conflits n'est pas seulement une aspiration, mais une nécessité urgente. Dans un monde où les problèmes sont étroitement liés, l'accent mis sur le lien entre l'action humanitaire, la paix et le développement est plus pertinent que jamais pour s'attaquer de manière cohérente aux vulnérabilités auxquelles les personnes sont confrontées avant, pendant et après les crises.

Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale. Un soutien accru des institutions financières internationales aux États Membres touchés par les conflits et la violence est indispensable pour faire face aux crises et à leurs conséquences immédiates, mais également pour promouvoir un développement durable à long terme en s'attachant en priorité à investir dans la paix.

Les événements actuels sur la scène internationale témoignent clairement de la nécessité de renforcer l'efficacité et le fonctionnement du Conseil de sécurité pour lui permettre de s'acquitter de sa responsabilité et de son mandat en préservant la paix et la sécurité internationales, mais aussi d'affronter les risques émergents qui ont traditionnellement été considérés comme relevant de la compétence d'autres organes.

Dans le même ordre d'idées, étant entendu qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix, le Conseil de sécurité pourrait tirer profit des perspectives et des résultats du Sommet de l'avenir, ainsi que des recommandations du forum de la jeunesse du Conseil économique et social. Le Nouvel Agenda pour la paix appelle à adopter une approche multidimensionnelle afin de prévenir les conflits, de renforcer la sécurité collective et de privilégier les mécanismes diplomatiques pour le règlement des différends.

La Charte des Nations Unies énonce des principes fondamentaux qui doivent être préservés dans un monde en constante évolution. L'égalité des genres et la participation des jeunes sont des catalyseurs essentiels pour préserver l'intégrité des principes qui y sont énoncés et promouvoir ainsi un monde plus juste et plus équitable.

Pour le Panama, la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes est devenue un pilier fondamental de notre politique étrangère et du développement humain durable. Nous savons que l'égalité, le développement et la paix ne peuvent être atteints que si les femmes et les jeunes participent pleinement à tous les niveaux de la société. Il ne peut y avoir de paix durable sans leur participation. En tant que candidat à un mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2025-2026, notre pays s'engage à être un allié sûr des femmes et des jeunes dans cette enceinte multilatérale et à continuer de contribuer à la mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer les voix, le leadership et la participation des femmes et des jeunes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Panama reste fermement convaincu du potentiel transformateur des femmes et des jeunes en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous continuerons à œuvrer pour que les femmes et les jeunes puissent s'exprimer et jouer un rôle directeur dans la consolidation de la paix et le développement durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

**M<sup>me</sup> Taylor Jay** (Colombie) (*parle en espagnol*) : L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les jeunes est le manque de formation professionnelle pour

leur permettre de participer véritablement et efficacement à la prévention. Le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, auquel la Colombie est attachée, est essentiel pour promouvoir une approche intergénérationnelle et à long terme qui contribuera à prévenir les conflits politiques clivants et la résurgence de la violence.

Accordant une attention particulière à ses territoires, la Colombie est l'un des trois pays qui, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, ont organisé la Conférence mondiale de haut niveau sur la participation des jeunes aux processus de paix, qui a lancé son plan d'action stratégique quinquennal en 2022. Ce document envisage la mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer les capacités des jeunes en matière de prévention des conflits, de médiation et de négociation ainsi que d'autres capacités techniques et thématiques en vue d'une participation plus concrète.

L'expérience de mon pays, qui a adopté l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en 2016, nous a apporté un certain nombre d'éléments que je voudrais mettre avant.

Cet accord a été le premier au monde à prendre en compte les questions de genre. Une approche inclusive doit également être orientée vers l'autonomisation des femmes et chercher à faire entendre leurs voix dans toute leur diversité, afin qu'elles puissent être des agentes de changement et jouer un rôle amplificateur dans la prévention des conflits.

De même, le processus participatif d'élaboration du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité nous a permis de constater que l'intégration des réseaux, mouvements et organisations féministes et de femmes et la création d'espaces destinés à rendre leurs actions visibles aux niveaux local et régional contribuent à l'appropriation des initiatives par les acteurs, ainsi qu'à la construction d'une « paix totale » qui soit réellement durable et viable.

Nous savons aujourd'hui que si nous voulons prévenir de nouvelles violences, nous devons agir avec énergie dans le cadre des processus de réinsertion durable des ex-combattants, de leur famille et de leur entourage. Toute stratégie de réinsertion doit prendre en compte de manière globale les rôles différenciés joués par les femmes et les jeunes dans les conflits armés et offrir de réelles possibilités de réinsertion dans la vie civile dans les domaines social, économique et politique, en fonction de leurs préférences et de leurs projets de vie.

Notre expérience de la recherche de la paix, ainsi que la réalité incessante des conflits armés dans le reste du monde, nous ont montré à maintes reprises que les jeunes et les femmes sont des acteurs clefs de la guerre, soit parce

qu'ils en sont victimes, soit parce qu'ils y sont impliqués du fait du contexte social dans lequel ils vivent et des décisions qu'ils ont prises. En ce sens, ils doivent également être considérés comme des acteurs clefs de la consolidation de la paix.

La priorité de la Colombie est de traduire ces actions en stratégies concrètes tenant compte des particularités de chaque territoire, afin d'avoir une incidence réelle sur la vie de toutes les personnes.

Nous sommes convaincus que les femmes dans toute leur diversité et les jeunes sont une composante clef de la prévention des conflits. C'est grâce à leur force et à leur voix que nous pourrions construire une paix ancrée dans le tissu social et éviter les cycles de violence que nous avons institutionnalisés et qui menacent les modes de vie et la dignité.

Sept décennies de conflit nous ont montré que la société est le plus grand et le plus précieux dépositaire de pratiques et de connaissances pour l'édification et la consolidation de la paix. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de consultation réguliers et efficaces avec les acteurs qui la composent. Seul un dialogue participatif et inclusif permettra de recenser les causes profondes de la violence et de les transformer positivement afin de briser les cycles et les schémas de haine, de dépossession et de mort.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

**M<sup>me</sup> Kefala** (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je participe au débat public d'aujourd'hui sur le thème « Promouvoir la prévention des conflits et donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir ». Je tiens donc à remercier chaleureusement la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance, ainsi que nos intervenants et intervenantes de leurs exposés approfondis.

Tout en m'associant pleinement à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

L'instauration d'une paix durable ne consiste pas seulement à mettre fin aux conflits. Cela implique avant tout une vision positive et inclusive de la paix, intrinsèquement liée à la justice sociale et à même de faire profiter chacun et chacune de ses effets bénéfiques, sans discrimination d'aucune sorte, afin que personne ne soit laissé de côté. L'objectif de cette approche globale de la prévention des conflits est de renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Elle appelle donc à une participation fondée sur une égalité des genres pleine et véritable, en tant que paramètre transversal intégré à toutes

les actions menées, qui vont de la mise en place de dispositifs d'alerte rapide aux efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à autonomiser tous les membres de la société, en particulier les plus vulnérables.

Dans cette optique, je souscris pleinement à la recommandation du Secrétaire général aux États Membres concernant la nécessité d'élaborer des stratégies nationales de prévention. La prévention des conflits, en tant que partie intégrante d'un plan d'action national solide pour la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, donne voix au chapitre aux femmes et aux jeunes, dans toute leur diversité, ce qui rend l'ensemble du processus plus inclusif et plus démocratique. Elle garantit donc l'appropriation par les pays des efforts de consolidation de la paix.

La Grèce s'est engagée à contribuer à l'édification d'un monde plus résilient, plus respectueux de l'égalité des genres et plus inclusif en axant ses efforts sur la prévention globale des conflits pour instaurer une paix durable pour toutes et tous. Le plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité est une réalisation importante du Gouvernement grec à cette fin. En outre, la priorité de la Grèce est de donner un rôle de premier plan aux femmes et aux jeunes en tant qu'agents de changement dans les efforts de paix, dans le cadre de sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2025-2026. Par conséquent, s'il est élu, mon pays s'efforcera d'intégrer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans l'ensemble des travaux du Conseil de sécurité, contribuant ainsi activement à une paix, à une sécurité et à un développement durables pour toutes et tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Géorgie.

**M<sup>me</sup> Totladze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui.

La Géorgie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Je tiens à souligner le rôle vital du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, rôle qui lui est conféré par la Charte des Nations Unies. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sont des outils importants pour faire avancer les programmes relatifs à l'égalité des genres et aux jeunes dans les situations de conflit et d'après-conflit. Nous sommes convaincus de la nécessité

de mettre en œuvre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité en renforçant la participation égale et véritable des femmes et des jeunes à tous les stades des processus de paix. Malheureusement, les possibilités pour les femmes et les jeunes de participer aux négociations de paix et de peser sur celles-ci restent limitées. Nous partageons les préoccupations exprimées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2023/725) quant à la réduction de l'espace politique dont elles disposent pour participer à la prise de décisions sur les questions de paix et de sécurité dans plusieurs pays.

Au niveau national, le Gouvernement géorgien mène plusieurs activités pour promouvoir la participation véritable des femmes et des jeunes, en dialoguant par exemple régulièrement avec des femmes et des jeunes touchés par le conflit et avec des représentantes et représentants de la société civile qui travaillent sur les droits des femmes. Nous mettons tout en œuvre pour que les besoins et les priorités des femmes déplacées et touchées par le conflit soient intégrés dans la planification du processus de paix et évoqués dans les négociations, en particulier dans le cadre des discussions internationales de Genève et du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention. Nous poursuivons également nos efforts pour promouvoir le rôle des jeunes dans toutes les sphères de la vie publique et des processus démocratiques. Cet objectif figure dans la politique nationale de la jeunesse de la Géorgie pour la période 2020-2030.

Malgré ces efforts, l'occupation et le contrôle effectif par la Russie des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali en Géorgie, attestés juridiquement par la décision historique de la Cour européenne des droits de l'homme de 2021, entravent le processus de paix et nous empêchent de faire bénéficier du cadre de protection des droits humains les femmes et les jeunes restés de l'autre côté de la ligne d'occupation. Les habitants de ces régions subissent quotidiennement des violations flagrantes de leurs droits. Ces violations comprennent, entre autres, la discrimination fondée sur des motifs ethniques, la violation des droits à la vie, à la santé et à la propriété, la privation de liberté, les détentions arbitraires et les enlèvements, les restrictions à la liberté de circulation et l'interdiction d'enseigner dans la langue maternelle.

La tendance récente et dangereuse consistant à prendre délibérément pour cible les citoyennes géorgiennes comporte une forte dimension de genre. Elle a pour but de faire pression sur la composante la plus vulnérable de la population de souche géorgienne dans les régions occupées, groupe qui fait déjà l'objet d'une discrimination constante, et de lui faire subir intimidations et humiliations. Compte tenu de la gravité de la situation sur le terrain, il est de

la plus haute importance que les mécanismes internationaux et régionaux de surveillance des droits humains soient autorisés à accéder à ces régions. Nous exhortons une fois de plus la Russie à s'acquitter de ses obligations internationales, à respecter l'accord de cessez-le-feu de 2008 mandaté par l'Union européenne et à retirer ses forces militaires de l'ensemble du territoire de la Géorgie.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Géorgie reste déterminée à promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix aux niveaux national et international.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Fidji.

**Mme Nadakuitavuki** (Fidji) (*parle en anglais*) : À mon tour, je félicite le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et d'avoir organisé la présente séance. Je félicite également notre compatriote, Sharon Bhagwan Rolls, de sa participation aujourd'hui en tant que représentante d'une organisation de la société civile.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des membres du Forum des îles du Pacifique qui sont représentés à l'ONU, à savoir l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon, Kiribati, Nauru, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République des Îles Marshall, le Samoa, les Tonga, les Tuvalu, Vanuatu et mon pays, les Fidji. Nous remercions les Îles Cook, qui assurent la présidence du Forum des îles du Pacifique, de leurs orientations et de leur appui.

Le continent du Pacifique bleu est fier de sa tradition de soutien à la paix et à la sécurité pour tous les peuples du Pacifique. Par l'intermédiaire de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont affirmé leur vision d'une région résiliente caractérisée par la paix, l'harmonie, la sécurité, l'inclusion sociale et la prospérité.

Afin de concrétiser leur vision pour l'avenir, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont fait de la paix et de la sécurité une priorité à mettre en œuvre dans le cadre de la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, en liaison avec la Déclaration de Biketawa et les plans d'action de l'une et de l'autre, qui définissent et énoncent clairement les préoccupations de sécurité les plus pressantes pour notre continent du Pacifique bleu.

Parmi toutes ces préoccupations, les dirigeants du Pacifique ont déterminé que les changements climatiques, y compris les effets préjudiciables de l'élévation du niveau de la mer, constituaient la plus grande menace pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être de tous les peuples du Pacifique.

Outre l'élévation du niveau de la mer et les autres répercussions dommageables des changements climatiques, le Pacifique est face à d'autres problèmes de taille en matière de sécurité, concernant la sécurité de l'environnement et des ressources, la cybersécurité, la criminalité transnationale organisée et la sécurité humaine, y compris la violence fondée sur le genre.

De fait, bien que la paix y règne largement, la région du Pacifique n'est pas à l'abri des conflits. Dans ces périodes, les nations insulaires du Pacifique se rallient pour se soutenir les unes les autres. Nous l'avons fait au Îles Salomon de 2003 à 2017, avec la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon, à Nauru de 2004 à 2009, avec l'assistance régionale fournie au pays, et tout récemment, durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en créant le couloir humanitaire du Pacifique relatif à la COVID-19.

Les membres du Forum des îles du Pacifique ont mis en place ces interventions régionales en vertu de la Déclaration de Biketawa, cadre régional et outil de collaboration important pour le maintien de la paix et de la sécurité régionales. La Déclaration du Biketawa fait la promotion de la bonne gouvernance, des processus et des institutions démocratiques, du respect des droits et des valeurs culturelles des autochtones et de la nécessité de lutter contre les causes de conflit et de réduire, contenir et régler tous les conflits par des moyens pacifiques, y compris les pratiques coutumières.

Nous nous félicitons de l'appui de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui défendent ces valeurs importantes et nous aident à mieux comprendre et atténuer les principaux défis en matière de sécurité, tels que définis par les pays insulaires du Pacifique eux-mêmes.

Le concours récemment apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix à l'élaboration du guide d'évaluation de la sécurité climatique dans le Pacifique a vraiment été le bienvenu, et nous encourageons le Conseil et le Fonds pour la consolidation de la paix à conserver une attitude ouverte et souple à l'égard des approches locales de la consolidation de la paix dans le Pacifique.

Le Forum des îles du Pacifique a également conscience que la consolidation et le maintien de la paix et la prévention des conflits nécessitent la mobilisation constante de toute la nation, y compris la société civile et les organisations d'inspiration religieuse, et notamment la participation pleine, effective et véritable des femmes et des filles, des personnes en situation de handicap, des jeunes et des autres groupes marginalisés.

En 2023, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont revitalisé leur déclaration de 2012 sur l'égalité des sexes, réaffirmant leur détermination à garantir la participation pleine, égale, effective et véritable des femmes et des filles dans toute leur diversité à chaque étape des processus de paix, de la prévention des conflits, de leur règlement et de la consolidation de la paix dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Nous savons d'expérience que les femmes et les filles continuent de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le Pacifique bleu. Le Forum des îles du Pacifique est attaché à l'inclusivité et à l'équité, et conscient qu'un dialogue inclusif revêt une importance cruciale pour la prévention durable des conflits et la consolidation et le maintien de la paix et de la sécurité régionales et mondiales.

Nous espérons que le Conseil et le Fonds pour la consolidation de la paix continueront de donner la priorité à un dialogue inclusif comme élément fondamental de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Pour l'avenir, alors que nous avons le regard tourné vers le Sommet de l'avenir, le programme sur le climat et la paix et la sécurité garde toute sa pertinence pour notre région. Nos dirigeants ont à cœur de veiller à ce que le Pacifique soit une zone de paix. Dans cet esprit, nous demandons la nomination d'un représentant spécial ou d'une représentante spéciale pour le climat et la paix et la sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 5.*